

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, June 16, 2022

The Standing Senate Committee on Official Languages met with videoconference this day at 6:30 p.m. [ET] to consider the subject matter of Bill C-13, An Act to amend the Official Languages Act, to enact the Use of French in Federally Regulated Private Businesses Act and to make related amendments to other Acts.

Senator René Cormier (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Before we begin, I'd like to remind senators and witnesses to please keep your microphones muted at all times, unless recognized by name by the chair.

[*English*]

Should any technical challenges arise, particularly in relation to interpretation, please signal this to the chair or the clerk and we will work to resolve the issue. Participants should know to do so in a private area and to be mindful of their surroundings.

[*Translation*]

We will now begin the meeting, honourable senators. I am René Cormier, a senator from New Brunswick and the current Chair of the Standing Senate Committee on Official Languages.

I would like to introduce the members of the committee who are participating in this meeting: Senator Rose-May Poirier from New Brunswick, deputy chair of the committee; Senator Raymonde Gagné from Manitoba, a member of the steering committee; Senator Jean-Guy Dagenais from Quebec, also a member of the steering committee; Senator Bernadette Clement from Ontario; Senator Tony Loffreda from Quebec; Senator Julie Miville-Dechéne from Quebec; Senator Diane Bellemare from Quebec; and Senator Percy Mockler from New Brunswick.

[*English*]

I wish to welcome all of you and viewers across the country who may be watching. I'm taking part of this meeting from within the unceded traditional territory of the Algonquin Anishinaabe Nation.

[*Translation*]

Today, we continue our study of the subject matter of Bill C-13, An Act to amend the Official Languages Act, to enact the Use of French in Federally Regulated Private Businesses Act and to make related amendments to other Acts. This is a

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 16 juin 2022

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui, à 18 h 30 (HE), avec vidéoconférence, pour étudier la teneur du projet de loi C-13, Loi modifiant la Loi sur les langues officielles, édictant la Loi sur l'usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale et apportant des modifications connexes à d'autres lois.

Le sénateur René Cormier (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Avant de commencer, je rappelle aux sénateurs ainsi qu'aux témoins qu'ils sont priés de mettre leur micro en sourdine en tout temps, à moins que le président leur donne la parole.

[*Traduction*]

Si vous avez des difficultés techniques, notamment pour ce qui est de l'interprétation, veuillez en informer le président ou la greffière et nous nous efforcerons de régler le problème. Les participants devraient savoir qu'ils doivent se trouver dans un endroit privé et être attentifs à leur environnement.

[*Français*]

Nous allons maintenant commencer officiellement notre réunion, chers collègues. Je m'appelle René Cormier, sénateur du Nouveau-Brunswick, et je suis actuellement président du Comité sénatorial permanent des langues officielles.

J'aimerais vous présenter les membres du comité qui participent à cette réunion : la sénatrice Rose-May Poirier, du Nouveau-Brunswick, vice-présidente du comité; la sénatrice Raymonde Gagné, du Manitoba, membre du comité directeur; le sénateur Jean-Guy Dagenais, du Québec, membre du comité directeur; la sénatrice Bernadette Clement, de l'Ontario; le sénateur Tony Loffreda, du Québec; la sénatrice Julie Miville-Dechéne, du Québec; la sénatrice Diane Bellemare, du Québec; le sénateur Percy Mockler, du Nouveau-Brunswick.

[*Traduction*]

Je vous souhaite la bienvenue à tous, ainsi qu'aux personnes qui nous regardent dans tout le pays. Je participe à cette réunion depuis le territoire traditionnel non cédé de la nation algonquine anishinabe.

[*Français*]

Aujourd'hui, nous commençons l'étude de la teneur du projet de loi C-13, Loi modifiant la Loi sur les langues officielles, édictant la Loi sur l'usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale et apportant des modifications

pre-study of the bill, before it is sent to the Senate by the House of Commons.

[*English*]

For the first part of our meeting, we welcome representatives from FETCO, which is an association of federally regulated employers in transportation and communication. We welcome the chair, Reno Vaillancourt; and the president and chief executive officer, Mr. Derrick Hynes. FETCO has submitted a written brief to the committee. It was circulated earlier this week.

Gentlemen, welcome to the committee and thank you for being with us. Mr. Vaillancourt, the floor is yours.

[*Translation*]

Reno Vaillancourt, Chair of the Board of Directors, FETCO: Good evening. My name is Reno Vaillancourt, and I am the current chair of the board of directors of the employers' association known as FETCO, which stands for Federally Regulated Employers – Transportation and Communications.

Joining me this evening is Derrick Hynes, our president and CEO. We are pleased to provide comments on Bill C-13. Our remarks will be brief, but we would be happy to answer any questions that you may have about our presentation.

To start, I'd like to take a few moments to tell you about our association. FETCO is an employers' association that has existed for over 30 years. Our members are generally large employers in the federal sector, representing more than 500,000 employees. FETCO brings together airlines, railways, marine shippers and telecommunications firms just to name a few. As you can imagine, FETCO is a principal voice of employers within the federally regulated sector.

I should also note that FETCO has a rich history of dialogue with the Government of Canada in the form of a tripartite relationship that includes our partners in the labour movement. That dialogue must be maintained against the backdrop of these changes.

FETCO members support the protection and promotion of Canada's official languages, both within and outside Quebec, especially in regions with a strong francophone presence. Our members support these concepts both in communications with consumers and also in the workplace. Many FETCO members, those with substantial corporate presence in Quebec, have voluntarily adopted the Quebec Charter of the French Language for their operations within the province.

connexes à d'autres lois. Il s'agit d'une étude préalable du projet de loi avant qu'il ne soit renvoyé au Sénat par la Chambre des communes.

[*Traduction*]

Pour la première partie de notre réunion, nous accueillons des représentants de l'ETCOF, qui est une association d'employeurs sous réglementation fédérale du secteur des transports et des communications. Nous accueillons le président de cette association, Reno Vaillancourt, ainsi que son président et chef de la direction, M. Derrick Hynes. L'ETCOF a présenté un mémoire au comité. Il a été distribué plus tôt cette semaine.

Messieurs, bienvenue au comité et merci d'être présents. Monsieur Vaillancourt, vous avez la parole.

[*Français*]

Reno Vaillancourt, président du conseil, ETCOF : Bonsoir. Je m'appelle Reno Vaillancourt et je suis actuellement président du conseil d'administration de l'ETCOF, qui est l'association des employeurs des transports et des communications sous juridiction fédérale, mieux connue sous le nom de FETCO.

Je suis accompagné de notre président et chef de la direction, M. Derrick Hynes. Nous sommes très heureux de donner nos commentaires sur le projet de loi C-13. Nous serons brefs, mais nous serons très heureux de répondre à toutes les questions que vous pourriez avoir au sujet de notre présentation.

En commençant, permettez-moi de prendre quelques instants pour décrire notre groupe. Nous sommes un regroupement d'employeurs qui existe depuis plus de 30 ans. Nos membres sont généralement de grands employeurs du secteur fédéral qui comptent plus de 500 000 employés. L'association regroupe notamment des compagnies aériennes, de transport ferroviaire ou maritime et de télécommunications, pour ne nommer que celles-là. FETCO, comme vous vous en doutez, est la principale voix des employeurs qui sont régis par le gouvernement fédéral.

Il est également important de noter que FETCO a une riche histoire de dialogue avec le gouvernement du Canada dans une relation tripartite qui inclut également nos partenaires du mouvement syndical. Ce dialogue doit être maintenu dans le contexte actuel.

Les membres de FETCO appuient la protection et la promotion des deux langues officielles du Canada, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Québec, et ce, surtout dans les régions à forte présence francophone. Nos membres appuient ces concepts, et ce, tant dans les communications avec les consommateurs que dans les milieux de travail. De nombreux membres de FETCO qui ont d'ailleurs une présence importante au Québec ont volontairement accepté de se soumettre à la Charte québécoise de la langue française pour leurs activités dans la province.

As I mentioned, FETCO is generally supportive of Bill C-13, which primarily addresses the language obligations of these businesses in order to better protect the French language.

FETCO believes that Bill C-13, as currently written, strikes a reasonable balance of protecting the French language while acknowledging specific challenges faced by many federally regulated employers, many of whom operate across provincial and international borders.

FETCO members see the following strengths in the bill. It will raise the bar on the use of both of Canada's official languages in the world of work and in communications with consumers. It will promote greater use of French in some workplaces, in regions outside Quebec with a strong francophone presence. It will allow grandfathering, in extraordinary circumstances, especially where English-speaking workers could not practically be expected to become fluent in French. It explicitly lays out the rights of employees, including a complaints process and the requirement of a workplace committee to ensure compliance with the law. It also allows employers who voluntarily subscribe to Quebec's Charter of the French Language to opt out of all requirements under Bill C-13, which sets out similar requirements for the workplace.

FETCO believes, however, that the bill has some problems that need to be fixed before it comes into force. For instance, the bill gives broad investigative powers to the Commissioner of Official Languages. We believe the scope of these powers should be more clearly articulated, as should the role of the Canada Industrial Relations Board in connection with the powers.

The bill provides a complex and confusing employee complaints process. It is possible that the process will encourage employees to bring complaints in multiple forums in respect of the same or similar issues. FETCO believes the complaint process should be more tightly defined.

In addition, many questions remain unanswered. We will have to wait until the regulations are made to get those answers. For example, how is a region with a strong francophone presence defined? According to the bill, the Governor-in-Council, in defining the term, can take into account any factors deemed appropriate. How many employees of a business must be able to speak French in regions with a strong francophone presence? What criteria are used to determine whether an employee is supervised in French? It isn't possible to make those determinations at this time. As a result, employers are facing a great deal of uncertainty and, no doubt, significant costs. The

Comme je le mentionnais précédemment, FETCO est généralement d'accord avec le projet de loi C-13, qui vise principalement les obligations linguistiques de ses entreprises et qui vise à assurer une plus grande protection de la langue française.

Nous estimons que le projet de loi C-13, tel qu'il est actuellement rédigé, établit un équilibre très raisonnable entre la protection de la langue française et la reconnaissance des défis particuliers auxquels font face de nombreux employeurs de juridiction fédérale, dont plusieurs ont des activités au-delà des frontières provinciales et internationales.

Nos membres perçoivent les éléments suivants comme des points forts du projet de loi. Entre autres, le projet de loi permet de relever le niveau d'utilisation des deux langues officielles du Canada dans le monde du travail ainsi que pour les consommateurs. Il favorise également une plus grande utilisation du français dans certains milieux de travail dans des régions à forte présence francophone à l'extérieur du Québec. Il permet, dans des circonstances exceptionnelles, des dérogations en raison de droits acquis, notamment là où il est impossible de s'attendre à ce que des travailleurs anglophones deviennent parfaitement bilingues. Il énonce de manière explicite les droits des employés, y compris les processus de plainte et l'obligation d'un comité d'assurer le respect de la loi sur le lieu de travail. Il permet également aux employeurs qui sont volontairement soumis à la Charte de la langue française du Québec de se soustraire aux obligations prévues dans le projet de loi C-13, qui sont des obligations qui se rejoignent dans le milieu de travail.

Cependant, le projet de loi actuel présente certains problèmes qui doivent être résolus avant l'entrée en vigueur de la loi. Entre autres, le projet de loi confère des pouvoirs d'enquête étendus au commissaire aux langues officielles. Nous estimons qu'il faut préciser davantage l'étendue de ces pouvoirs et mieux comprendre ses liens avec le Conseil canadien des relations industrielles.

Le projet de loi prévoit une procédure de plainte complexe et confuse. Par conséquent, il semble possible que certains employés tentent de porter plainte à de multiples instances au sujet d'un même problème ou d'un problème semblable. Cette procédure devra être définie de façon plus stricte et plus précise.

Il y a également beaucoup d'éléments qui demeurent sans réponse. Nous devons attendre que la réglementation soit développée pour obtenir ces réponses. Par exemple, comment définir une région à forte prédominance francophone? La loi prévoit que le gouverneur en conseil peut utiliser les critères qu'il estime appropriés pour arriver à cette définition. Combien d'employés dans une entreprise devront être capables de parler en français dans les régions à forte présence francophone? Quels seront les critères pour déterminer si un employé est supervisé en français? On est incapable de le déterminer pour le moment. Il y a donc beaucoup d'incertitude et assurément des coûts

government needs to consult employers and maintain the tripartite relationship that already exists. In FETCO's view, extensive consultations of all parties are necessary to determine what the most appropriate regulatory parameters are.

Even though the bill, in its current iteration, won't apply to businesses outside Quebec for another two years, businesses need to be brought into the process if they are to incorporate these changes effectively.

Thank you for your time and your consideration. Of course, we are available to answer your questions.

The Chair: Thank you for your opening remarks, Mr. Vaillancourt.

We will now move into the question and answer portion of the meeting. Honourable senators, please keep in mind that you must use the "raise hand" feature if you wish to speak. We had agreed that everyone would have five minutes for their questions, including the witnesses' responses. We can proceed that way, if everyone is amenable to that.

Senator Poirier: Thank you to the witnesses for being with us this evening.

My first question pertains to something you say in your brief to the committee. You mentioned it in your presentation as well. The brief says, and I quote: "The bill provides an open-ended and confusing employee complaints process."

You think the complaints process should be more tightly defined. What would you consider an appropriate employee complaints process that doesn't cause confusion? Do you have an amendment to the bill that you would recommend to address that?

Mr. Vaillancourt: We could certainly recommend an amendment. One example I can give has to do with the commissioner's investigative powers. The bill stipulates that the commissioner could, at a certain point, refer the complaint to the Canada Industrial Relations Board, but does not set out the time frame or procedure for doing so. Normally, when a complaint is filed with the Canada Industrial Relations Board, the Canada Labour Code provides for a strict deadline.

If the commissioner is given too much leeway, to what extent and within what time frame could complaints be referred to the board? It's merely to ensure consistency in how the various pieces of legislation are implemented. An amendment could certainly be made to prescribe the time frames in situations in which the commissioner decides to terminate his or her

importants pour les employeurs. Il sera important de consulter et de maintenir la relation tripartite qui existe déjà. Nous sommes d'avis qu'une consultation approfondie impliquant toutes les parties prenantes sera nécessaire afin de déterminer la portée la plus appropriée des règlements.

Même si le projet de loi ne s'appliquera que dans deux ans dans sa forme actuelle aux entreprises à l'extérieur du Québec, les entreprises doivent participer au processus de changement afin de faciliter une bonne intégration.

Merci de nous avoir accordé ces quelques minutes et merci de votre disponibilité. Bien entendu, nous demeurons disponibles pour répondre à vos questions.

Le président : Merci beaucoup de votre témoignage, monsieur Vaillancourt.

Nous allons passer à la période des questions et réponses. Je rappelle à mes collègues d'utiliser la fonction « lever la main » s'ils souhaitent prendre la parole. Nous avons convenu que vous aviez cinq minutes par question, y compris la réponse des témoins. Nous pourrions fonctionner dans ce cadre, si cela vous convient.

La sénatrice Poirier : Merci aux témoins d'être avec nous ce soir.

Ma première question porte sur une observation contenue dans le mémoire que vous avez soumis au comité. Vous en avez également parlé dans votre présentation. Je cite : « Le projet de loi prévoit une procédure de plainte des employés ouverte et confuse. »

Vous estimez que la procédure de plainte devrait être définie de manière plus stricte. Selon vous, que serait une procédure de plainte adéquate et sans confusion? Auriez-vous un amendement à proposer à cet effet?

M. Vaillancourt : Effectivement, on pourrait vous proposer un amendement. Un des exemples que l'on peut vous donner a trait aux pouvoirs du commissaire, qui peut procéder à une enquête. À un certain moment, la loi indique qu'il peut renvoyer cette plainte au Conseil canadien des relations industrielles. On ne dit pas dans quel délai ni de quelle façon. En temps normal, lorsqu'une plainte est déposée au Conseil canadien des relations industrielles, le Code canadien du travail prévoit déjà un mécanisme de délai strict à respecter.

Si l'on donne trop de latitude au commissaire, dans quelle mesure et dans quel délai ces plaintes pourront-elles être déposées au conseil? C'est uniquement dans un souci d'uniformité et d'application des différentes lois. Donc, une proposition qui pourrait être faite serait de déterminer quelle serait la nature des délais lorsque le commissaire décide de

investigation and refer the matter to an administrative body like the board.

Senator Poirier: My second question has to do with the regulations that will be made following the passage of Bill C-13. One of the things they will do is define an important concept, the number of employees for businesses in a region with a strong francophone presence that are subject to the bill. What should the minimum number of employees be? Should the government set out a broad definition of a region with a strong francophone presence?

Mr. Vaillancourt: I think the definition should be liberal in scope. Does that mean the definition should be overly broad? I am in the camp that believes the definition should be as specific as possible. I think every region can have a different scope, and the same goes for the number of employees in each business. I think the nature of the business's activities will be a determining factor in the number of employees requirement and the number who will have to speak French.

For example, the number of English-speaking versus French-speaking customers and the number of francophones in a region as a proportion of the region's total population are considerations. I think those factors could help determine the number of employees for each business. I think the number of employees could be different for each business. That is what makes the consultation process and employer involvement so important. Whether or not an employer is in a region with a strong francophone presence, it could in fact argue that it is at a disadvantage compared with another employer not in an area with a strong francophone presence, since that employer would not have to incur any of the costs associated with complying with the new legislation.

Senator Poirier: Did the government consult you previously, in connection with Bill C-32?

Mr. Vaillancourt: We weren't specifically involved in the process surrounding Bill C-32, but Derrick Hynes can say more about that because he was more engaged at that level.

[English]

Derrick Hynes, President and Chief Executive Officer, FETCO: There was a panel that was struck to do some analysis before Bill C-32 was introduced, which was the predecessor to Bill C-13. There was some consultation undertaken at that time.

To circle back to your question, which is where I think this comes from, this is what we view as one of the fundamental strengths of this bill, the consultation process that will answer many of these questions. We are glad that it will be done after the bill passes, so that we can have a fully informed conversation with all stakeholders around some of these definitions and how

mettre fin à son enquête et de la référer à un autre organisme administratif, comme le conseil.

La sénatrice Poirier : Ma deuxième question porte sur le règlement qui devrait être adopté à la suite de l'adoption du projet de loi C-13. Le règlement devrait notamment définir le concept important du seuil d'employés pour les entreprises assujetties à la loi pour une région à forte présence francophone. Selon vous, quel devrait être le nombre minimum d'employés au sein d'une entreprise, et est-ce que le gouvernement devrait avoir une définition large d'une région à forte présence francophone?

M. Vaillancourt : Je pense que la définition devrait avoir une portée libérale. Est-ce que cela implique une définition trop large? Je suis de ceux qui croient qu'on doit être le plus précis possible. Je crois que chaque région peut avoir une portée différente, et c'est la même chose pour le nombre d'employés dans chaque entreprise. Je crois que la nature des activités de l'entreprise sera un facteur déterminant dans le nombre d'employés qu'elle devra compter et qui devront parler français.

Par exemple, on parle du nombre de clients anglophones par rapport aux francophones et du taux de la population francophone par rapport à la population totale de la région. Je pense que ces critères pourraient déterminer le nombre d'employés par entreprise. Je pense que chaque entreprise pourrait avoir un nombre différent d'employés. C'est pourquoi il est important d'insister sur le processus de consultation et d'impliquer les employeurs. En effet, selon qu'un employeur se trouve dans une région à prédominance francophone ou non, certains employeurs pourront dire qu'ils sont désavantagés par rapport à d'autres employeurs qui se trouvent à l'extérieur d'une zone à prédominance francophone, qui n'ont pas à assumer les coûts qui doivent être engagés pour respecter la nouvelle législation.

La sénatrice Poirier : Avez-vous été consultés par le gouvernement auparavant pour le projet de loi C-32?

M. Vaillancourt : Pour le projet de loi C-32, on n'a pas expressément fait partie du processus, mais je peux laisser la parole à Derrick Hynes, qui a été plus impliqué à ce niveau.

[Traduction]

Derrick Hynes, président et chef de la direction, ETCOF : Un groupe d'experts a été mis sur pied pour effectuer une analyse avant le dépôt du projet de loi C-32, le prédécesseur du projet de loi C-13. Quelques consultations ont été entreprises à ce moment-là.

Pour revenir à votre question, qui est à mon avis l'origine de ceci, nous estimons qu'il s'agit de l'une des forces fondamentales de ce projet de loi, le processus de consultation qui répondra à bon nombre de ces questions. Nous sommes heureux qu'il ait lieu après l'adoption du projet de loi, afin que nous puissions tenir une conversation pleinement informée avec

this bill will roll out, particularly in regions outside of Quebec. We do not have answers at this point around what those definitions should be, but we would want to be a full participant in that consultation.

Senator Poirier: Thank you.

[*Translation*]

Senator Gagné: Good evening to the witnesses.

I simply wanted to discuss with you the fact that, for all intents and purposes, two separate regimes exist for federally regulated private businesses, one under the new Use of French in Federally Regulated Private Businesses Act and the other under the Charter of the French Language.

Do you think that entails risks, in terms of implementing or interpreting the provisions?

Mr. Vaillancourt: Thank you for your question, Senator Gagné.

Yes, I do think it entails risks, constitutionally speaking. I do know, however, that employers in Quebec, even federally regulated businesses, have voluntarily complied with the province's charter. That's actually one of the big concerns employers have, because they don't know for sure, but they suspect these constitutional issues could give rise to significant debate. The fear is that employers — like employees, keeping in mind that the purpose is to respect and protect the French language — the ones whose duty it will be to implement the new provisions in the workplace, will, to some extent, be held hostage because of these constitutional debates, which tend to drag on for years.

Everyone knows the economic climate we are operating in right now. We hope all that will change, but constitutional debates like these, which are all but certain, will create a lot of uncertainty in the world of work.

Senator Gagné: Do you think the fact that employers can opt out of the new Use of French in Federally Regulated Private Businesses Act in Quebec, but not in regions with a strong francophone presence, will create significant challenges?

Mr. Vaillancourt: When I look at the two laws, especially in Quebec, since the Charter of the French Language has no jurisdiction outside Quebec and since our examination is ultimately confined to the world of work — the duties prescribed

tous les intervenants au sujet de certaines de ces définitions et de la façon dont ce projet de loi sera mis en œuvre, en particulier dans les régions autres que le Québec. À ce stade, nous ne savons pas quelles devraient être ces définitions, mais nous souhaitons participer pleinement à cette consultation.

La sénatrice Poirier : Merci.

[*Français*]

La sénatrice Gagné : Bienvenue aux témoins.

Je voulais tout simplement revoir avec vous le fait que, à toutes fins utiles, il y a eu deux régimes distincts pour les entreprises privées de compétence fédérale. Le premier relève de la nouvelle Loi sur l'usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale, et l'autre de la Charte de la langue française.

Selon vous, est-ce que cela comporte des risques du point de vue de la mise en œuvre de ces dispositions ou de leur interprétation?

M. Vaillancourt : Merci pour votre question, sénatrice Gagné.

Effectivement, je crois que cela comporte des risques sur le plan constitutionnel. Par contre, je sais qu'il y a des employeurs dans la province de Québec, même de juridiction fédérale, qui acceptent volontairement de se soumettre à cette législation. C'est d'ailleurs un élément qui préoccupe beaucoup les employeurs, parce que nous n'en sommes pas sûrs, mais nous nous doutons que ces questions constitutionnelles feront l'objet de débats importants. La crainte est que les employeurs — comme les employés, car rappelons-nous que l'objectif est de respecter et de protéger la langue française —, qui sont la partie prenante qui aura l'obligation de mettre en œuvre ces nouvelles dispositions dans les milieux de travail, seront un peu tenus en otage en raison de ces débats constitutionnels qui peuvent souvent durer plusieurs années.

Nous sommes tous conscients du contexte économique dans lequel nous nous trouvons en ce moment. On espère que tout cela va changer, mais ces débats constitutionnels, qui auront sûrement lieu, provoqueront beaucoup d'incertitude dans le monde du travail.

La sénatrice Gagné : Est-ce que vous croyez que le fait que les entreprises peuvent se soustraire de la nouvelle Loi sur l'usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale au Québec, mais pas dans les régions à forte présence francophone, va créer des défis assez importants?

M. Vaillancourt : Lorsque je regarde les deux lois — surtout dans la province de Québec, parce que la Charte de la langue française n'a pas de portée extraterritoriale à l'extérieur du Québec et que notre analyse est, somme toute, limitée au monde

in Bill C-13 look very much like the obligations currently set out in Bill 96.

Personally, I think there will be changes and, of course, adjustments to make, but employers will have the ability to choose. I think the different levels of government could run into challenges as far as administering the two regimes in Quebec goes, but for employers, once the decision is made, the obligations in both laws are very similar, in my view.

Senator Gagné: Might businesses be tempted to leave the regions to avoid having to comply with the language obligations?

Mr. Vaillancourt: That's an excellent question, Senator Gagné.

I can't answer that question because of all the uncertainty around the regulations. I have to tell you, though, that I'm hearing the same fears and concerns you just mentioned. There's a lot of uncertainty. The situation is very uncertain right now, and, like you, I have heard those things said.

Until the regulations are known, both for the charter and for Bill C-13, it's hard to imagine that the possibility you raised could come to pass. I like to think that that won't be the goal, once the bills are passed and implemented. The primary goal is to protect the French language, and I think the necessary steps will be taken to prevent situations like that.

Senator Miville-Dechêne: My question is along the same lines as Senator Gagné's.

This probably stems from my own ignorance, but I thought the provisions in the Charter of the French Language were more conducive to the use of French in businesses than the provisions in Bill C-13. I was thinking about the fact that the language of work in Quebec is French, unless the need to use English can be justified, for a variety of reasons, whereas Bill C-13 makes it possible for people to speak French at work, as per their language of choice.

That was my question. Am I wrong in thinking that? Please correct me if I am. I have another question afterwards.

Mr. Vaillancourt: Thank you for your question, Senator Miville-Dechêne. I'll share with you my interpretation, based on the analysis we conducted. As I said, we are dealing with the world of work. Is everything that happens outside the world of work subject to more stringent or less stringent conditions? I'm not the right person to answer that. When I look at Bill C-13, my

du travail —, les obligations énoncées dans le projet de loi C-13 ressemblent beaucoup aux obligations qui figurent maintenant dans le projet de loi n^o 96.

Personnellement, je crois qu'il y aura des changements, et bien entendu, des ajustements à faire, mais les employeurs auront l'option de décider. Je pense que sera potentiellement un problème administratif, pour les différents ordres de gouvernement, d'administrer deux régimes au Québec, mais pour les employeurs, une fois que le choix sera fait, je pense que les obligations seront très semblables d'une loi à l'autre.

La sénatrice Gagné : Les entreprises pourraient-elles être incitées à quitter les régions pour s'exclure des obligations linguistiques?

M. Vaillancourt : C'est une excellente question, sénatrice Gagné.

Je suis incapable de répondre à cette question, car il y a encore trop d'incertitudes sur le plan de la réglementation. Par contre, je dois dire que j'entends les mêmes craintes et préoccupations auxquelles vous faites référence; il y a beaucoup d'incertitude. Il y a beaucoup d'incertitude qui plane en ce moment, et j'ai effectivement entendu, tout comme vous, des commentaires à cet effet.

Tant que la réglementation n'est pas établie, tant pour la charte que pour le projet de loi C-13, c'est difficile de croire que ce que vous venez d'évoquer pourrait se produire. J'aimerais croire que, lorsque ces lois seront mises en œuvre et adoptées, ce ne sera pas l'objectif. L'objectif premier est la protection de la langue française, et je suis d'avis que l'on prendra les mesures nécessaires pour éviter que les situations comme celles-ci se produisent.

La sénatrice Miville-Dechêne : Je vais continuer un peu dans la même veine que ma collègue la sénatrice Gagné.

C'est sans doute en raison de ma propre ignorance, mais je croyais que les mesures présentes dans la Charte de la langue française étaient plus favorables à l'usage du français dans les entreprises que le projet de loi C-13, dans la mesure où la langue de travail au Québec est le français, sauf si on peut justifier, pour toutes sortes de raisons, qu'on a besoin de l'anglais, alors que le projet de loi C-13 permet aux gens, selon la langue qu'ils parlent, de l'utiliser au travail.

C'était ma question. D'abord, est-ce que j'ai tort? Corrigez-moi si j'ai tort. J'aurai une autre question par la suite.

M. Vaillancourt : Je vous remercie de votre question, sénatrice Miville-Dechêne. Je vous donne mon interprétation à la suite de l'analyse que nous en avons faite. Comme je vous le mentionnais, on parle du milieu de travail. Tout ce qui se passe à l'extérieur du milieu de travail, est-ce plus ou moins contraignant? Je ne suis pas la bonne personne pour répondre à

understanding is that it gives employees the right to carry out their work and be supervised in French. Bill 96 does the same thing.

Bill C-13 provides a list of the communications and documents an employee has the right to receive in French from a federally regulated employer, and so does Bill 96. However, I would say that Bill C-13 is more specific than Bill 96 regarding the right to use regularly and widely used work instruments and computer systems in French. With that in mind, I don't necessarily think that Bill 96 goes further. I think the duty to protect the French language and the right to work in French are equivalent in both bills. Clearly, there are some distinctions, but I'm not able to provide you with a comprehensive analysis. Those are my findings based on my analysis.

Senator Miville-Dechêne: Of course, your conclusions are entirely valid. In light of that, do you foresee an exodus? Do you think that companies under the charter might want to be governed by Bill C-13 or vice versa? What do your members say?

Mr. Vaillancourt: Our members are in limbo. This is a problem we have to deal with. I remind you of a constitutional question, does Quebec have the right to go that far or not? When both laws are in force and there are contradictions between them, which one applies? I think this confusion is causing the level of uncertainty we have at the moment. It's a mistake to say there is no concern on the part of employers about difficulties with hiring foreign workers. I think that concern exists; I've heard it. Unless there are changes or regulations dictate otherwise, I don't think the exodus could occur at this point in time. Are people going to go elsewhere? Of course, but not just for those reasons. Often when they leave, there are other reasons that come into play, and they use these —

Senator Miville-Dechêne: These pretexts.

Mr. Vaillancourt: Thank you, yes, but I think there will be a degree of uncertainty that both levels of government would do well to clarify as quickly as possible.

Senator Miville-Dechêne: Thank you very much for these answers, Mr. Vaillancourt.

Senator Bellemare: I would like to move on to a slightly different area, but one that is related to what we have just discussed: social dialogue. You said in your opening remarks that you are very much in favour of social dialogue within companies to achieve certain objectives. I understand full well

cette question. Quand je me penche sur le projet de loi C-13, je constate qu'on donne le droit aux employés de faire leur travail et d'être supervisés en français. On retrouve la même chose dans le projet de loi n° 96.

Pour ce qui est du droit de recevoir toute communication et toute documentation de l'employeur de compétence fédérale en français, on donne une liste et on fait la même chose dans le projet de loi n° 96. Pour ce qui est du droit d'utiliser des instruments de travail et des systèmes informatiques d'usage courant en français, je vous dirais, sur ce point, que le projet de loi C-13 est plus précis que le projet de loi n° 96. Donc, je ne suis pas nécessairement d'avis que le projet de loi n° 96 va plus loin. Je pense que les obligations en matière de protection de la langue française et le droit de travailler en français sont équivalents d'une loi à l'autre. C'est clair qu'il y a des distinctions, mais je ne suis pas en mesure de vous faire une analyse exhaustive. J'ai fait une analyse et ce sont mes conclusions.

La sénatrice Miville-Dechêne : Bien sûr, vos conclusions sont tout à fait valables. À la lumière de cela, est-ce que vous prévoyez un exode? Pensez-vous que les compagnies régies par la charte pourraient vouloir être régies par le projet de loi C-13, ou vice-versa? Que disent vos membres?

M. Vaillancourt : Nos membres sont dans le néant. C'est un problème avec lequel nous devons composer. Je vous rappelle une question constitutionnelle : est-ce que le Québec a le droit d'aller aussi loin ou non? Lorsque les deux lois seront en vigueur et lorsqu'il y aura des contradictions d'une loi à l'autre, laquelle s'appliquera? Je crois qu'il s'agit là de la confusion qui cause le degré d'incertitude que nous connaissons en ce moment. Le fait de dire qu'il n'y a pas de crainte de la part des employeurs et qu'ils prévoient qu'il sera difficile d'embaucher des travailleurs étrangers est erroné; je crois que cette crainte existe. Je l'ai entendue. Je ne crois pas, au moment où l'on se parle, à moins qu'il y ait des changements ou que la réglementation le dicte autrement, que l'exode pourrait se produire. Y a-t-il des gens qui iront ailleurs? Sûrement, mais pas uniquement pour ces raisons. Souvent, lorsqu'on quitte un endroit, il y a d'autres raisons qui s'ajoutent, et on utilise ces...

La sénatrice Miville-Dechêne : Ces prétextes.

M. Vaillancourt : Merci, oui, mais il y aura, selon moi, un degré d'incertitude que les deux ordres de gouvernement auront tout intérêt à clarifier le plus rapidement possible.

La sénatrice Miville-Dechêne : Merci beaucoup pour ces réponses, monsieur Vaillancourt.

La sénatrice Bellemare : Je voudrais vous amener sur un terrain un peu différent, mais qui est lié à ce dont on vient de discuter sur le dialogue social. Vous avez dit, dans vos observations préliminaires, que vous favorisez beaucoup le dialogue social à l'intérieur des entreprises pour atteindre

that this is very useful in terms of health and safety at work, in training a workforce, and in many other sectors. I'd like to hear your comments on language skills. How do you picture establishing round tables or something else within the company when there are both French-speaking and English-speaking employees?

This is very different from meetings between employers and employees for health and safety at work, which affect everyone. The subject could be divisive. I'd like to hear what you have to say. Can we consider this to be a tool and how do you see it as a means of promoting official languages in the workplace?

Mr. Vaillancourt: Thank you for your question, Senator Bellemare. Indeed, we wonder about communication within the companies themselves, since those under federal jurisdiction often deal with employees from other provinces. We also deal with unions in other provinces and some of them have to comply with these legal requirements and find solutions to the issues you raised. I think that when we maintain dialogue and are able to maintain good relationships, when we continue these conversations with our union partners or even internally or with other levels of government, I think that this will go well because everyone will be subject to the same obligations.

Will there be internal challenges during discussions on different topics when some people around the same table speak English, others speak French and others are bilingual? These issues already exist within companies. Most employers and unions, although I can't speak on behalf of unions, find good ways to communicate. Simultaneous translation is a tool that we use a lot with employers and trade unions. What is interesting with the pandemic, when you look at different communication tools available to us, is that some offer this simultaneous translation. I haven't yet tried it personally. Others have, and it's not perfect, but these tools can be used to facilitate conversations between various stakeholders.

Senator Bellemare: I've always been a strong advocate of the importance of workplace training. Do you think that a very strong incentive to offer official language courses to employees, rather than making it mandatory, would promote official languages in the workplace? This came to mind when I heard you speak. One way to promote official languages across Canada would be through skills development in the workplace. It avoids the pitfalls of imposing an obligation in predominantly French-speaking places.

certain objectifs. Je comprends très bien que ce soit très utile en matière de santé et de sécurité au travail, dans la formation de la main-d'œuvre, ainsi que pour bien d'autres secteurs. J'aimerais entendre vos commentaires sur le domaine des compétences linguistiques : comment envisagez-vous l'établissement de tables de concertation, ou autre chose à l'intérieur de l'entreprise, quand il existe à la fois des employés qui parlent français et d'autres qui parlent anglais?

C'est bien différent des rencontres entre employeur et employés pour la santé et sécurité au travail, qui touchent tout le monde. On a un sujet qui pourrait diviser. J'aimerais vous entendre là-dessus : est-ce qu'on peut penser que c'est un outil, et comment le voyez-vous pour ce qui est de la promotion des langues officielles en milieu de travail?

M. Vaillancourt : Je vous remercie de votre question, sénatrice Bellemare. Effectivement, c'est un questionnement que nous avons sur les échanges à l'intérieur même des entreprises, alors que souvent, les entreprises de compétence fédérale traitent avec des employés d'une autre province. On fait aussi affaire avec des syndicats qui sont dans d'autres provinces et maintenant, il y a des syndicats qui devront se soumettre également aux exigences de cette loi et qui devront également trouver des solutions aux enjeux que vous soulevez. Je pense que si l'on entretient un dialogue et qu'on est capable de maintenir de bonnes relations, lorsqu'on poursuivra ces échanges avec nos partenaires syndicaux ou même à l'interne ou avec d'autres ordres de gouvernement, cela se passera bien, parce que tout le monde sera soumis aux mêmes obligations.

Cela posera-t-il des défis à l'interne lorsqu'il y aura des discussions sur différents sujets entre des gens autour d'une même table qui parlent en anglais, d'autres qui parlent en français et d'autres qui sont bilingues? Il s'agit d'enjeux qui existent déjà dans les entreprises. La majorité des employeurs et des syndicats — même si je ne peux pas me prononcer pour les syndicats — trouvent de bonnes façons de communiquer avec eux. La traduction simultanée est un outil que nous utilisons énormément chez les employeurs et les syndicats. Ce qui est intéressant avec la pandémie, lorsqu'on voit les différents outils de communication qui sont à notre disposition, c'est que certains offrent cette traduction simultanée. Je ne l'ai pas encore expérimentée personnellement. D'autres l'ont fait; ce n'est pas parfait, mais ce sont des outils qui pourront servir pour faciliter les échanges entre les différents intervenants.

La sénatrice Bellemare : J'ai toujours été une fervente défenseuse de l'importance de la formation en milieu de travail. Pensez-vous que la promotion des langues officielles en milieu de travail pourrait se faire par l'entremise d'une incitation très forte à offrir des cours de langues officielles aux employés, plutôt qu'une obligation? C'est en vous entendant parler que cela m'est venu à l'esprit. Voilà une façon de promouvoir les langues officielles partout au Canada et d'éviter les écueils. On pourrait utiliser le développement des compétences en milieu de travail

Mr. Vaillancourt: That's an excellent point, which immediately brings to mind a situation like that, having experienced it in our operations. When it comes to mandatory courses, to training, especially for languages, the individual must want to learn. In my opinion, it is not far-fetched to think that courses could be offered, but to make them mandatory could create other issues. I think that most companies offer the option and provide many courses in French to facilitate communication between employees, especially employers who have operations outside Quebec and sometimes do business in English.

This training option already exists; it is widely used. I think that making it mandatory would create an additional irritant and do more harm than good.

The Chair: Thank you very much.

Senator Dagenais: I am going to move on to financial matters. Could you give us some information or clarification as to what these measures will cost businesses? Who will pay for them?

I remember that the Royal Canadian Mounted Police had a bilingualism bonus. You mentioned unions earlier; perhaps some unions will require workers in certain jurisdictions to operate in both languages. So we could ask for a bilingualism bonus. Have you assessed the costs that could result from this? Obviously, this is all hypothetical.

Mr. Vaillancourt: Thank you for the question, Senator Dagenais. I do not have a specific answer to give you about costs because many of them come in the form of employee work time, training and raising awareness. Many of these costs will also be for technological systems to ensure that tools are available in English. A lot of groundwork is needed to fully understand it.

As I mentioned earlier, most companies in compliance with the Quebec Charter of the French Language, for example, already meet the requirements. Costs should be somewhat lower for them. Who should bear these costs? You're opening the door for me; I would say the government should provide subsidy mechanisms to help us cover them.

In my experience, when there are legislative changes, employers usually foot the bill. Will there be creative ideas such as bilingualism bonuses? I am sure that these kinds of discussions will happen.

quand il est question d'entreprises où il existe des obligations, parce qu'elles sont dans des régions à prédominance francophone.

M. Vaillancourt : C'est un excellent point et cela m'amène spontanément à parler d'une situation comme celle-là, pour l'avoir vécue dans nos activités. Lorsqu'il s'agit de cours imposés, d'une formation, surtout pour les langues, la personne doit vouloir apprendre ces langues. À mon avis, ce n'est pas farfelu de penser que des cours pourraient être offerts, mais le fait de les rendre obligatoires pourrait créer d'autres enjeux. Je pense d'ailleurs que la majorité des entreprises offrent cette option et offrent beaucoup de cours en français pour faciliter les échanges entre les employés, surtout les employeurs qui ont des activités à l'extérieur du Québec et qui font des affaires en anglais à certaines occasions.

Cette option de formation existe déjà; elle est beaucoup utilisée. Je pense que le fait de la rendre obligatoire amènerait un irritant additionnel qui pourrait nuire plutôt qu'aider.

Le président : Merci beaucoup.

Le sénateur Dagenais : Je vais vous amener sur un terrain d'ordre financier. Pourriez-vous nous donner des informations ou des précisions sur les coûts de ces mesures pour les entreprises, et qui paiera pour cela?

Je me souviens qu'à la Gendarmerie royale du Canada, il y avait une prime au bilinguisme. Vous avez parlé des syndicats tout à l'heure; peut-être que certains syndicats diront que, dans certains territoires, les travailleurs seront obligés de travailler dans les deux langues. On pourrait donc demander une prime au bilinguisme. Avez-vous évalué les coûts qui pourraient en découler? Évidemment, tout cela reste une hypothèse.

M. Vaillancourt : Je vous remercie de la question, sénateur Dagenais. Je n'ai pas de réponse précise à vous donner en ce qui concerne les coûts, parce que beaucoup de ces coûts sont associés au temps de travail des employés, à la formation et à la sensibilisation. Plusieurs de ces coûts seront également associés aux systèmes technologiques, pour s'assurer que les outils sont disponibles en anglais. Il y a un gros travail de débroussaillage à faire pour bien comprendre.

Comme je le mentionnais tout à l'heure, la majeure partie des entreprises qui se soumettent à la Charte de la langue française du Québec, par exemple, respectent déjà certaines exigences. Pour celles-là, les coûts devraient être plus limités. Qui devrait assumer ces coûts? Vous m'ouvrez la porte; je dirais que c'est le gouvernement qui devrait fournir des mécanismes de subventions pour nous aider à assumer ces coûts.

Par expérience, lorsqu'il y a des changements législatifs, la facture est généralement assumée par les employeurs. Y aura-t-il des idées créatives, comme des primes au bilinguisme? Je suis convaincu que ce genre de discussion aura lieu à l'avenir.

However, for the moment, I can tell you that the issue of cost is top of mind. Businesses under federal jurisdiction have gone through a lot of legislative changes in the last 24 or 36 months. They cost employers a lot of time, energy and money. So, when new laws get passed, even if we support them and agree with these concepts, these costs add on to other changes.

Furthermore, in the current pandemic context, when we try to regain control and add already scarce resources to meet new legislative requirements, it becomes limiting.

Senator Dagenais: I'm going to ask about — and you mentioned it earlier — jurisdictional application. The definition is rather difficult to establish, even for us, and probably for entrepreneurs that operate nationally.

Has the government given you a definition and a map of the country to actually outline what is meant by a region with a strong francophone presence? If so, do you find it clear enough to apply? Has the government asked your opinion of these jurisdictions? Do you think that implementation is feasible without clashing with francophones in Canada's various regions? In other words, where is the greatest predominance of francophones in Canada, apart from Quebec?

Mr. Vaillancourt: I can answer, and then I will give the floor to my colleague, Mr. Hynes.

The simple answer is no. We weren't consulted on what regions with a strong francophone presence might look like. We want to be consulted, because we want to be part of the discussion. Once these regions are identified, we think it will be much easier to identify employers there. Then, we can engage in a dialogue with employers and unions in these regions and see what would be acceptable. That's why it is so important to set up and maintain the consultation process we mentioned.

However, for the time being, I must say we will have to wait for regulations to be in place before we can answer this question properly.

Senator Dagenais: You often mention the need for discussion with the government. I'm going to ask you a direct question: When was the last time you communicated with the minister's office? Were you the one to arrange that meeting, or did the minister approach you?

Mr. Vaillancourt: This was less than two weeks ago. We talk to them quite regularly and in fact we have a great relationship. But is it perfect? Would we like to be consulted more than we

Cependant, pour le moment, je peux vous dire que la question des coûts est très présente. Il y a eu énormément de changements sur le plan législatif pour les entreprises de juridiction fédérale depuis les 24 ou 36 derniers mois qui ont exigé beaucoup de temps, d'énergie et de coûts pour les employeurs. Donc, lorsqu'on adopte de nouvelles lois, même si on les appuie et même si l'on est d'accord avec ces concepts, ce sont des coûts qui s'ajoutent à d'autres changements.

De plus, dans le contexte actuel de la pandémie, lorsqu'on essaie de reprendre le contrôle et que l'on doit ajouter des ressources qui sont déjà difficiles à trouver pour répondre aux exigences de ces nouvelles lois, cela devient contraignant.

Le sénateur Dagenais : Je vais vous parler — et vous l'avez mentionné plus tôt — de l'application territoriale. C'est quand même une définition qui est plutôt difficile à établir, même pour nous, et probablement aussi pour les entrepreneurs nationaux.

Le gouvernement vous a-t-il fourni une définition et une carte du pays, définissant ce qu'est en réalité un territoire à forte présence francophone? Si oui, trouvez-vous cela assez clair pour appliquer cette définition? Le gouvernement vous a-t-il demandé votre opinion sur les territoires? Croyez-vous que l'adoption est réalisable sans qu'il y ait accrochage avec les francophones des différentes régions du Canada? Autrement dit, au Canada, où trouve-t-on la plus forte prédominance francophone, à part au Québec?

M. Vaillancourt : Je peux répondre à votre question, puis je céderai la parole à mon collègue M. Hynes.

La réponse simple est non. Nous n'avons pas été consultés sur ce que pourraient être ces régions à forte présence francophone. On souhaite l'être, car on veut faire partie de la discussion. On croit que lorsque ces régions seront identifiées, cela deviendra beaucoup plus simple d'identifier les employeurs qui se trouvent dans ces régions. Par la suite, on pourra entreprendre un dialogue avec les employeurs et les syndicats de ces régions et voir ce qui serait acceptable. Voilà pourquoi il est important d'avoir et de maintenir le processus de consultation dont nous avons parlé.

Cependant, pour le moment, je dois dire que nous devons attendre la réglementation pour être en mesure de bien répondre à cette question.

Le sénateur Dagenais : Vous mentionnez souvent le besoin de discuter avec le gouvernement. Je vais vous poser une question directe : à quand remonte votre dernière communication avec le bureau de la ministre? Est-ce vous qui avez organisé cette rencontre, ou est-ce plutôt la ministre qui vous a approchés?

M. Vaillancourt : Cela remonte à moins de deux semaines. On leur parle assez régulièrement et d'ailleurs, on a une excellente relation. Par contre, est-ce parfait? Aimerions-nous

are at the moment? Of course we would. Are there legislative changes that have been passed without our being consulted? Absolutely, and that's the kind of thing we want to avoid. That's why we insist on consultation.

Both employer and union groups need to be invited to the table, because it becomes much more complicated when these people have not sat down together to discuss things. Unfortunately, too often in the past, legislative changes have been passed without such consultations.

[English]

The Chair: Would you like to add any comments, Mr. Hynes?

Mr. Hynes: Yes. There has not been a lot of consultation on this piece of legislation. That leads us to our statement that we think one of the strengths of this bill is that it does require an extension consultation process around the development of the regulations.

To get back to the point around cost, the big unknown right now is what this will look like and how this will roll out outside the province of Quebec. As Reno pointed out, many of our members in their Quebec-based operations have already voluntarily adopted the charter. Maybe the change will be incremental. We don't expect there will be widespread changes within our organizations in Quebec.

Outside of Quebec, it is a big unknown. The legislation does require extensive consultation to talk through what it looks like, and we would be very excited to be part of that consultation. The Minister of Official Languages — the current one and the previous one — reached out to us from time to time in the development of this bill, but we were well aware when it was drafted that there would be important further discussions to follow. We want to be a part of that.

Harkening back to the comment from Senator Bellemare earlier, those conversations will happen in a tripartite way, which we fully support, with union partners at the table, to talk through what this will look like, particularly in regions outside Quebec.

The Chair: We are almost at the end. We still have six minutes. I would like Senators Loffreda and Clement to ask their questions. I know Senator Poirier wanted to ask an additional question if there is time. If you can be concise in your questions and answers, that would be great. We appreciate your generosity.

être consultés plus que nous le sommes en ce moment? Évidemment. Y a-t-il des changements législatifs qui ont été adoptés sans que nous soyons consultés? Absolument, et c'est ce genre de chose que l'on veut éviter. C'est pour cela que nous insistons sur la nécessité de tenir des consultations.

Tant les regroupements d'employeurs que les regroupements syndicaux doivent être invités à la table, car cela devient beaucoup plus compliqué lorsque ces gens ne se sont pas assis ensemble pour en discuter. Malheureusement, trop souvent par le passé, des changements législatifs ont été adoptés sans tenir de telles consultations.

[Traduction]

Le président : Voulez-vous ajouter quelque chose, monsieur Hynes?

M. Hynes : Oui, nous n'avons pas tenu beaucoup de consultations sur ce projet de loi. Nous en concluons que l'une des forces de ce projet de loi est qu'il exige un processus de consultation élargi pour l'élaboration des règlements.

Pour revenir à la question du coût, à l'heure actuelle, nous ne savons pas vraiment ce qu'il en sera et comment se fera le déploiement à l'extérieur du Québec. Comme l'a souligné M. Vaillancourt, beaucoup de nos membres, dans le cadre de leurs opérations basées au Québec, ont déjà adopté volontairement la Charte. Le changement sera peut-être progressif. Nous ne nous attendons pas à ce que des changements généralisés soient apportés au sein de nos organisations au Québec.

En dehors du Québec, nous sommes dans l'inconnu. Le texte de loi exige une consultation approfondie pour déterminer ce qu'il en sera, et nous serions très heureux de participer à cette consultation. La ministre des Langues officielles — l'actuelle et la précédente — a parfois fait appel à nous au cours de l'élaboration de ce projet de loi, mais nous étions bien conscients, au moment de sa rédaction, que d'autres discussions importantes suivraient. Nous voulons y prendre part.

Pour revenir au commentaire de la sénatrice Bellemare de tout à l'heure, ces conversations se dérouleront sur une base tripartite, ce que nous soutenons pleinement, avec la participation des partenaires, pour discuter de ce à quoi cela ressemblera, en particulier dans les régions autres que le Québec.

Le président : Notre temps est presque écoulé. Il nous reste six minutes. J'aimerais que les sénateurs Loffreda et Clement posent leurs questions. Je sais que la sénatrice Poirier voulait poser une question supplémentaire si elle en avait le temps. Si vous pouvez être concis dans vos questions et vos réponses, ce serait formidable. Nous apprécions votre générosité.

[Translation]

Senator Loffreda: Thank you witnesses for being with us tonight.

Mr. Vaillancourt, you said that your members agreed with Bill C-13. Is the agreement of the business community and your members outside Quebec as strong as that of your members in Quebec? In addition, could you tell us about the risks involved in implementing this bill? You talked about uncertainty and costs. I'd like you to quickly tell us about the mitigating factors regarding those risks.

You made a brief comparison with Bill 96 in Quebec — I spoke about it today in the Senate. Bill 96 is of great concern to the business community. Do you see a similar concern with the bill outside of Quebec?

Mr. Vaillancourt: Thank you for the question, Senator Loffreda.

With respect to the risks for members outside Quebec, it is clear that Bill C-13 causes increased nervousness because they are not used to having to respect the provisions of the Charter of the French Language.

So, indeed, we feel a higher degree of risk at this point. When the regulations are better defined and the concepts of “region with a strong francophone presence,” for example, are clarified, we are hopeful that this concern or uncertainty will diminish.

The mitigating factor, to use your expression, Senator, is really consultation and discussion. There is a two-year time frame that is granted by the act for regions with a strong francophone presence outside Quebec; if we are able, taking into account the time frames, to consult our members and to fully understand the regulations that will come into effect, it should be manageable.

As I mentioned earlier, in terms of the workplace, the requirements of Bill C-13 are, in essence, very similar to those of Bill 96. I believe that the uncertainties we have about Bill 96 in Quebec are the same as those we will see outside Quebec. In my opinion, everything will depend on how the notion of “region with a strong francophone presence” is defined.

The Chair: Thank you for your response. Thank you for your questions, Senator Loffreda.

Senator Clement: Thank you to both witnesses. I want to come back to the question of finances.

[Français]

Le sénateur Loffreda : Merci aux témoins d'être avec nous ce soir.

Monsieur Vaillancourt, vous avez dit que vos membres étaient d'accord avec le projet de loi C-13. Est-ce que l'accord de la communauté des affaires et de vos membres à l'extérieur du Québec est aussi fort que celui de vos membres qui sont au Québec? De plus, pourriez-vous nous parler des risques de l'application de ce projet de loi? Vous avez parlé d'incertitude et de coûts. Je voudrais que vous nous parliez rapidement des facteurs atténuants concernant ces risques.

Vous avez fait une petite comparaison avec le projet de loi n° 96 au Québec — j'en ai parlé aujourd'hui au Sénat. Le projet de loi n° 96 inquiète beaucoup la communauté des affaires. Voyez-vous une inquiétude semblable en ce qui a trait au projet de loi à l'extérieur du Québec?

M. Vaillancourt : Je vous remercie de la question, sénateur Loffreda.

En ce qui concerne les risques pour les membres qui sont à l'extérieur du Québec, il est clair que le projet de loi C-13 amène une nervosité accrue parce qu'ils n'ont pas l'habitude de devoir respecter les dispositions de la Charte de la langue française.

Donc, effectivement, on sent un degré de risque plus élevé à ce point de vue. Lorsque la réglementation sera mieux définie et que les concepts de « région à forte présence francophone », par exemple, seront précisés, nous avons espoir que cette inquiétude ou cette incertitude vont diminuer.

Le facteur atténuant, pour reprendre votre expression, sénateur, c'est vraiment la consultation et la discussion. Lorsqu'on regarde le délai de deux ans qui est accordé par la loi pour les régions à forte présence francophone à l'extérieur du Québec, si nous sommes en mesure, en tenant compte des délais, de consulter nos membres et de bien comprendre la réglementation qui entrera en vigueur, ce devrait être gérable.

Comme je le mentionnais précédemment, pour ce qui est du milieu de travail, les exigences du projet de loi C-13 sont, en somme, très semblables à celles du projet de loi n° 96. Je crois que les incertitudes que nous avons sur le projet de loi n° 96 au Québec sont les mêmes que celles que l'on verra à l'extérieur du Québec. Selon moi, tout dépendra de la façon dont sera définie la notion de « région à forte présence francophone ».

Le président : Merci de votre réponse. Merci de vos questions, sénateur Loffreda.

La sénatrice Clement : Merci aux deux témoins. Je veux revenir sur la question des finances.

We recently had Mr. Yves Giroux, the Parliamentary Budget Officer, before the committee. Are you aware of the analysis that Mr. Giroux has done? In my opinion, the financial impact is worth discussing.

There is a lot of talk about the housing crisis and the labour crisis. Do you think Bill C-13 could be problematic in terms of the labour crisis? Could investment be needed from the federal government to counteract that?

Mr. Vaillancourt: Thank you, Senator Clement. In terms of the financial impact, to be very honest, I do not know. Of course, if they are public documents, they are documents that we will refer to. We are curious to see what studies have been done on this.

With regard to the labour crisis that we are experiencing — and all the other crises, inflation, recession, which is the topic of the day, the housing crisis — I think it can indeed have an impact.

You certainly won't like my answer, but from my understanding of what I've read, I think — I hope — that our fears will be alleviated when the regulations are passed.

For example, just on the question of defining what a region with a strong francophone presence is: If we are too strict or too liberal, if we decide on too many regions with a predominantly francophone presence when there may not be that many francophones in those regions, certain obligations under the act apply. I think this could create pressure on the company, because the predominantly French-speaking region will have been poorly defined. However, if the region has been well defined, it means that there is a francophone population in that region that should be sufficient to meet the labour force needs.

That's why I'm telling you that there are still a lot of pieces missing from the puzzle to be able to really understand the issues. I think it's legitimate to believe that there will be issues; the magnitude of them has yet to be determined.

Senator Clement: Thank you.

The Chair: Before we end this part of the meeting, I have a question. In your opinion, what impact will the Use of French in Federally Regulated Private Businesses Act have on Quebec's anglophone minority communities?

What impact do you think the act will have on businesses located in Quebec?

Nous avons récemment reçu au comité M. Yves Giroux, directeur parlementaire du budget. Êtes-vous au courant des analyses que M. Giroux a faites? Selon moi, l'impact financier mérite une discussion.

On parle beaucoup de la crise du logement et de la crise en matière de main-d'œuvre. Croyez-vous que le projet de loi C-13 pourrait être problématique en ce qui touche la crise de la main-d'œuvre? Est-ce que cela pourrait demander des investissements de la part du gouvernement fédéral pour aller à l'encontre de cela?

M. Vaillancourt : Merci, sénatrice Clement. Pour ce qui est de l'impact financier, pour être très honnête, je ne suis pas au courant. Bien entendu, si ce sont des documents publics, ce sont des documents auxquels nous nous référerons. Nous sommes curieux de voir les études qui ont été faites à ce sujet.

Pour ce qui est de la crise de la main-d'œuvre que nous connaissons — et toutes les autres crises, l'inflation, la récession, qui est le sujet de l'heure, la crise du logement —, je pense que cela peut effectivement avoir un impact.

Vous n'aimerez certainement pas ma réponse, mais selon ma compréhension de ce que j'ai lu, je pense — je souhaite — que nos craintes seront atténuées lorsqu'on adoptera la réglementation.

Par exemple, juste pour la question de définir ce qu'est une région à forte présence francophone : si on est trop strict ou trop libéral, si on décide d'un trop grand nombre de régions à prédominance francophone alors qu'il n'y a peut-être pas tant de francophones dans ces régions, certaines obligations prévues dans la loi s'appliquent. Je crois que cela pourrait créer une pression sur l'entreprise, parce que la région à prédominance francophone aura été mal définie. Cependant, si la région a été bien définie, cela veut dire qu'on a une population francophone dans cette région qui devrait être suffisante pour répondre aux besoins en matière de main-d'œuvre.

C'est pour cette raison que je vous dis qu'il manque encore beaucoup de morceaux au casse-tête pour être en mesure de vraiment comprendre les enjeux. Je pense qu'il est légitime de croire qu'il y aura des enjeux; leur ampleur reste à déterminer.

La sénatrice Clement : Merci.

Le président : Avant de terminer cette partie de la réunion, j'aurais une question. À votre avis, quel sera l'impact de la Loi sur l'usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale au Québec sur les communautés anglophones minoritaires du Québec?

Quel impact croyez-vous que la loi aura sur les entreprises situées au Québec?

Mr. Vaillancourt: Honestly, as far as Quebec is concerned, I believe that the impacts will be limited, except for companies that are not subject to the Charter of the French Language. The majority of companies, as I mentioned, are. That's why I don't think there will be an impact in Quebec, especially since Bill C-13 will give Quebec the option of favouring one law over the other.

Moreover, as I mentioned, the obligations of the two laws are very similar. So I don't think this will bring any additional burden.

The Chair: Thank you very much for your answers.

[English]

Thank you to both of you for your presentation and for your clear answers to the questions from our colleagues.

[Translation]

We have completed this part of our meeting. Mr. Hynes, Mr. Vaillancourt, I would like to thank you on behalf of my colleagues.

Colleagues, for this second part of our meeting, we welcome Ms. Liane Roy, President of the Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, and Mr. Alain Dupuis, Executive Director. Welcome to you both. You are regulars on our committee, and we are pleased to have you here this evening to hear your views on Part 2 of Bill C-13, the Use of French in Federally Regulated Private Businesses Act.

We will listen to your comments, thoughts and testimony and then we will move to question period.

Ms. Roy, the floor is yours.

Liane Roy, President, Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada: Mr. Chair, honourable senators, good evening.

I want to thank you for inviting the FCFA to appear today. I want to emphasize that I am speaking to you from Moncton, New Brunswick, which is part of the unceded territories of the Mi'kmaq people.

Before moving on to the issue of the use of French within federal undertakings, allow me to make a few general remarks about the modernization of the Official Languages Act. As you know, this modernization has been a top priority for the FCFA for five years now. We have put a lot of effort into it.

The reasons why this modernization is urgent were illustrated again last week by the annual report of the Commissioner of Official Languages. The infringements of French remain

M. Vaillancourt : Honnêtement, pour ce qui est du Québec, je crois que les impacts seront limités, sauf pour les entreprises qui ne sont pas soumises à la Charte de la langue française. La majorité des entreprises, comme je l'ai mentionné, le sont. C'est pour cette raison que je ne crois pas qu'il y aura un impact au Québec, surtout que le projet de loi C-13 donnera au Québec la possibilité de privilégier une loi par rapport à l'autre.

De plus, comme je le mentionnais, les obligations des deux lois sont très semblables. Je ne crois donc pas que cela apportera un fardeau additionnel.

Le président : Merci beaucoup de vos réponses.

[Traduction]

Merci à vous deux pour votre présentation et pour les réponses claires que vous avez apportées aux questions de nos collègues.

[Français]

Nous avons terminé cette partie de notre rencontre. Monsieur Hynes, monsieur Vaillancourt, j'aimerais vous remercier au nom de mes collègues.

Chers collègues, pour cette deuxième partie de notre réunion, nous accueillons Mme Liane Roy, présidente de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, et M. Alain Dupuis, directeur général. Bienvenue à vous deux. Vous êtes des habitués de notre comité, et nous sommes heureux de vous accueillir ce soir pour entendre vos points de vue sur la partie 2 du projet de loi C-13, la Loi sur l'usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale.

Nous allons écouter vos commentaires, réflexions et témoignages et nous passerons ensuite à la période des questions.

Madame Roy, la parole est à vous.

Liane Roy, présidente, Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada : Monsieur le président, honorables sénatrices et sénateurs, bonsoir.

Je veux vous remercier d'avoir invité la FCFA à comparaître aujourd'hui. Je tiens à souligner que je vous adresse la parole à partir de Moncton, au Nouveau-Brunswick, qui fait partie des territoires non cédés du peuple mi'kmaq.

Avant de passer à la question de l'usage du français au sein des entreprises fédérales, permettez-moi quelques remarques générales sur la modernisation de la Loi sur les langues officielles. Comme vous le savez, cette modernisation est une priorité absolue pour la FCFA depuis maintenant cinq ans. Nous y avons consacré beaucoup d'efforts.

Les raisons pour lesquelles cette modernisation est urgente ont été illustrées de nouveau, la semaine dernière, par le rapport annuel du commissaire aux langues officielles. Les entorses au

numerous, and the commissioner himself admits that his powers to remedy them are clearly insufficient.

Every day the social cost of not modernizing the Official Languages Act increases. Every day that the act is not structured in such a way as to ensure respect for the status of French as much as that of English, a perception is reinforced that one of our official languages is more normal than the other. It is this anglonormativity that must be addressed.

This introduction allows me to address the subject of federal enterprises. You know as well as I do that two of these companies, Air Canada and CN, have been in the news in recent months. Unfortunately, the impression that emerges from this coverage is the idea that it goes without saying that English is the language of work, even in Quebec.

The root of the problem that Part 2 of Bill C-13 must address, the question it must answer, is this: Should we, in a country like Canada, be able to expect to receive services and work in French in a federal enterprise, regardless of where we are?

For the FCFA, the answer is yes. Making French normal in the public space requires nothing less.

While Part 2 of the bill aims to support French in “regions with a strong francophone presence” outside of Quebec, our proposals to the expert panel, made in April 2021, are based instead on the principle of equity in access to services and the imperative of promoting French across Canada.

In concrete terms, we recommended that the right to receive services and work in French in federally regulated companies be gradually extended across the country. We proposed a three-level approach.

As a first step, all federally regulated private companies should offer automated services in French throughout the country. In addition, the law should recognize a right to access services in person and a right to work in French in Quebec and New Brunswick.

As a second step, access to in-person bilingual services should be extended in designated regions, in accordance with Part IV of the Official Languages Act, as well as the right to work in French in bilingual regions of Ontario where federal public servants already have this right.

Finally, six years after the adoption of the act, in-person services in French and the right to work in French should be recognized in all regions with designated bilingual federal offices.

français demeurent nombreuses, et le commissaire lui-même admet que ses pouvoirs pour y remédier sont nettement insuffisants.

Chaque jour, le coût social de la non-modernisation de la Loi sur les langues officielles augmente. Chaque jour que la loi n'est pas structurée de manière à assurer le respect du statut du français autant que celui de l'anglais, une perception se renforce, soit que l'une de nos langues officielles est plus normale que l'autre. C'est à cette anglonormativité qu'il faut s'attaquer.

Cette entrée en matière me permet d'aborder le sujet des entreprises fédérales. Vous savez comme moi que deux de ces entreprises, Air Canada et le CN, ont fait la manchette au cours des derniers mois. Malheureusement, l'impression qui se dégage de cette couverture, c'est l'idée qu'il va tout à fait de soi que l'anglais est la langue de travail, même au Québec.

La racine du problème auquel doit s'attaquer la partie 2 du projet de loi C-13, la question à laquelle elle doit répondre, est la suivante : devrait-on, dans un pays comme le Canada, pouvoir s'attendre à recevoir des services et à travailler en français dans une entreprise fédérale, peu importe la région où l'on se trouve?

Pour la FCFA, la réponse est oui. Rendre le français normal dans l'espace public ne requiert rien de moins.

Bien que la partie 2 du projet de loi vise à appuyer le français dans des « régions à forte présence francophone » à l'extérieur du Québec, nos propositions au comité d'experts, formulées en avril 2021, reposent plutôt sur le principe de l'équité dans l'accès aux services et sur l'impératif de la promotion du français partout au Canada.

Concrètement, nous avons recommandé que le droit de recevoir des services et de travailler en français dans les entreprises à charte fédérale se déploie progressivement, partout au pays. Nous avons proposé une approche à trois niveaux.

Dans un premier temps, toutes les entreprises privées à charte fédérale devraient offrir des services automatisés en français partout au pays. Par ailleurs, la loi devrait reconnaître un droit d'accès à des services en personne et un droit de travailler en français au Québec et au Nouveau-Brunswick.

Dans un second temps, on devrait étendre l'accès aux services bilingues en personne dans les régions désignées, conformément à la partie IV de la Loi sur les langues officielles, de même que le droit de travailler en français dans les régions bilingues de l'Ontario où les fonctionnaires fédéraux ont déjà ce droit.

Enfin, six ans après l'adoption de la loi, des services en personne en français et le droit de travailler en français devraient être reconnus dans toutes les régions comportant des bureaux fédéraux désignés bilingues.

When we talk about all regions, this does not include all branches. In this respect, our approach is pragmatic. We are not asking for wall-to-wall bilingualism. The right to work and receive services in French could be achieved by designating, for example, a specific office in a given region.

The impact of such a measure will be revolutionary. It will allow young people who have studied in French to continue to use it and will provide them with employment opportunities. It will allow workers to maintain their French language skills. Above all, it will contribute to the normality and legitimacy of the use of French in the public space.

So these are our recommendations for the deployment of the right to work in French in federally regulated enterprises: A holistic approach that combines access to services and the use of French in the workplace.

I would like to take the last few minutes of our time to provide an overview of our proposed amendments to Bill C-13.

The first is to better establish the role of the Treasury Board as the central agency responsible for coordinating the implementation of the entire act. To this end, our amendment request eliminates the concurrent coordinating role of Canadian Heritage.

The second amendment relates to the importance of including strong language provisions in funding transfer agreements, while authorizing the federal government to deal directly with our communities if a province or territory proves unwilling.

The third amendment aims to specify the objective of the francophone immigration policy. This objective must be the restoration of the demographic weight of our communities, clearly and unambiguously.

The fourth amendment modifies the wording of Part VII to refer to “necessary” measures rather than measures that federal institutions consider appropriate.

Finally, although Bill C-13 gives the Commissioner of Official Languages order-making and sanctioning powers, the scope is limited. At a minimum, the commissioner should be able to issue orders regarding the obligations of federal institutions under Part VII.

These amendments will ensure that the Official Languages Act truly becomes a strong, modern and respected law.

Thank you, and I look forward to answering your questions with Mr. Alain Dupuis, Executive Director of the FCFA.

Quand on parle de toutes les régions, cela ne comprend pas toutes les succursales. À cet égard, notre approche est pragmatique. Nous ne demandons pas un bilinguisme mur à mur. Le droit de travailler et de recevoir des services en français pourrait se concrétiser par la désignation, par exemple, d'un bureau spécifique dans une région donnée.

Les répercussions d'une telle mesure seront révolutionnaires. Elle permettra aux jeunes qui ont étudié en français de continuer à l'utiliser et leur fournira des occasions d'emplois. Elle permettra aux travailleurs et travailleuses de maintenir leurs compétences linguistiques en français. Surtout, elle contribuera à la normalité et à la légitimité de l'usage du français dans l'espace public.

Voilà donc nos recommandations pour le déploiement du droit de travailler en français dans les entreprises à charte fédérale : une approche holistique qui combine l'accès aux services et l'usage du français en milieu de travail.

J'aimerais prendre les dernières minutes du temps qui nous est imparti pour faire un survol des amendements que nous proposons au projet de loi C-13.

Le premier vise à mieux camper le rôle du Conseil du Trésor comme agence centrale chargée de coordonner la mise en œuvre de toute la loi. À cet effet, notre demande de modification élimine le rôle de coordination concurrentiel de Patrimoine canadien.

Le deuxième amendement a trait à l'importance d'inclure des dispositions linguistiques fortes dans les ententes de transfert de fonds, tout en autorisant le gouvernement fédéral à transiger directement avec nos communautés si une province ou un territoire s'avère réfractaire.

La troisième modification vise à préciser l'objectif de la politique en matière d'immigration francophone. Cet objectif doit être le rétablissement du poids démographique de nos communautés, clairement et sans ambiguïté.

La quatrième modification modifie le libellé de la partie VII pour faire référence aux mesures « nécessaires » plutôt qu'aux mesures que les institutions fédérales estiment indiquées.

Enfin, même si le projet de loi C-13 confère au commissaire aux langues officielles des pouvoirs d'ordonnance et de sanctions, la portée en est limitée. Le commissaire devrait avoir, au minimum, émettre des ordonnances quant aux obligations des institutions fédérales en vertu de la partie VII.

Ces modifications feront en sorte que la Loi sur les langues officielles deviendra véritablement une loi forte, moderne et respectée.

Je vous remercie et je suis prête à répondre à vos questions avec M. Alain Dupuis, directeur général de la FCFA.

The Chair: Thank you very much, Ms. Roy. We're going to go to question period. We're going to follow the five-minute time limit for each question, including the answer.

We'll start with the deputy chair of the committee, Senator Poirier.

Senator Poirier: Thank you to both witnesses for being with us this evening.

My first question concerns the document that you sent concerning Part 2 of Bill C-13, the Use of French in Federally Regulated Private Businesses Act.

The model you proposed concerns federally regulated private businesses outside Quebec. Can you explain to me how you came up with this model and why it is preferable to the one proposed by the government?

Ms. Roy: Thank you for the question, Senator Poirier.

As you have seen, it is a step-by-step approach that will advance French in all provinces and territories in the country. What we are advocating is a model that applies everywhere; we want both languages to be treated equitably and to be in line with what is already being done in federal departments.

We thought it was simpler than starting a new system in other regions.

For us, this model is the result of careful consideration; we wanted to try to find a model that meets the needs of all our communities in all regions of the country.

This does not mean that this model applies everywhere, all the time. As I said in my text, there may be designated places. For example, if we take any bank, we could have a branch in Vancouver that is designated bilingual, where people could be served and work in French. There is a way to accommodate the entire population in our various communities and in the provinces and territories.

Senator Poirier: Do you have any amendments to support your model in Bill C-13? In your opinion, would it be better to simply withdraw Part 2 of Bill C-13, as you suggest?

Ms. Roy: Our amendments concern Part 1 of Bill C-13. We have proposed wording for six amendments in Part 1 of Bill C-13. We are not proposing any specific amendment to Part 2.

Le président : Merci beaucoup, madame Roy. Nous allons passer à la période des questions. Nous allons suivre la consigne de cinq minutes par question, y compris la réponse.

Nous allons d'abord commencer avec la vice-présidente du comité, la sénatrice Poirier.

La sénatrice Poirier : Merci aux deux témoins d'être avec nous ce soir.

Ma première question porte sur le document que vous avez envoyé concernant la partie 2 du projet de loi C-13, la Loi sur l'usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale.

Le modèle que vous avez proposé concerne les entreprises privées fédérales à l'extérieur du Québec. Pouvez-vous m'expliquer comment vous en êtes venus à ce modèle et pourquoi il est préférable à celui qui est proposé par le gouvernement?

Mme Roy : Merci de cette question, madame la sénatrice Poirier.

Comme vous l'avez vu, c'est une approche par étape qui fera progresser le français dans l'ensemble des provinces et des territoires du pays. Ce que l'on préconise, c'est un modèle qui s'applique partout; on souhaite que les deux langues soient traitées équitablement et qu'il y ait un arrimage avec ce qui se fait déjà dans les ministères fédéraux.

On trouvait que c'était plus simple que de commencer un nouveau système dans d'autres régions.

Pour nous, ce modèle est issu d'une mûre réflexion; on voulait essayer justement de trouver un modèle qui répond aux besoins de l'ensemble de nos communautés dans toutes les régions du pays.

Cela ne veut pas dire que ce modèle s'applique partout, en tout temps. Comme je l'ai dit dans mon texte, il peut y avoir des endroits désignés. Par exemple, si on prend une banque quelconque, on pourrait avoir une succursale à Vancouver désignée bilingue où l'on pourrait se faire servir et travailler en français. Il y a une manière d'accommoder l'ensemble de la population dans nos différentes communautés et dans les provinces et territoires.

La sénatrice Poirier : Avez-vous des amendements pour appuyer votre modèle dans le projet de loi C-13? Selon vous, serait-il préférable de simplement retirer la partie 2 du projet de loi C-13, comme vous le suggérez?

Mme Roy : Nos amendements touchent la partie 1 du projet de loi C-13. On a proposé des libellés pour six amendements dans la partie 1 du projet de loi C-13. On ne propose pas d'amendement spécifique à la partie 2.

Perhaps my colleague Mr. Dupuis would like to add some comments to this answer.

Alain Dupuis, Executive Director, Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada: The limitation we see in relation to Part 2 of the bill is this idea of a strong francophone presence and the way in which this concept will be defined.

It is clear that the definition will come after consultations and that it will be set out in regulations.

Perhaps it is up to you, honourable senators, to determine whether a change to the wording is necessary; does a strong francophone presence take into account the needs of the francophonie in the Greater Toronto Area, where there are 100,000 francophones who speak French as their first language? Is this a region with a strong francophone presence? In our opinion, that would be enough to justify having branches or offices designated bilingual in certain undertakings to provide services and to allow francophones working in a business to work in their language. In our view, this may not require an amendment to the bill as it stands, or perhaps a better definition of what is meant by a “strong francophone presence” should be provided.

One thing is certain: When we appeared before the committee of experts that was to provide information to Minister Joly on the first version of the bill, we emphasized that there was a great deal of concern about the fact that a series of rights would be created for certain francophones who already live in predominantly francophone regions and that there would be no increase in the use of French in federal undertakings elsewhere in the country. It will really depend on how this strong francophone presence is defined. We think that this definition should be based on the same type of definition and the same type of categorization as for French services within federal departments.

For example, there is a regulation in Part IV that applies to services to the public that stipulates that, starting in 2023, a federal office must be designated bilingual if there is a school located within 25 kilometres of that federal government office.

This means that the office will have to provide services in French. We think that this designation makes sense and is based on where people live. That does not necessarily mean that, in a large city like Vancouver, as Ms. Roy was saying, we will have to ensure that all the offices of a federal business offer services in French or allow employees to work in their language. There are certainly enough francophones in Vancouver to justify offering services and accommodating workers who want to work in their language.

Mon collègue M. Dupuis veut peut-être ajouter des commentaires à cette réponse.

Alain Dupuis, directeur général, Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada : La limite que l'on voit par rapport à la partie 2 du projet de loi, c'est cette idée de forte présence francophone et la manière dont on va définir ce concept.

Il est clair que la définition viendra après des consultations et qu'elle figurera dans un règlement d'application.

Peut-être que c'est à vous, honorables sénateurs, de déterminer si une modification au libellé est nécessaire; est-ce qu'une forte présence francophone permet de tenir compte des besoins de la francophonie dans la grande région de Toronto, où il y a 100 000 francophones qui ont le français comme première langue? Est-ce que c'est une région à forte présence francophone? À notre avis, ce serait suffisant pour justifier qu'il y ait, dans certaines entreprises, des succursales ou des bureaux désignés bilingues pour offrir des services et pour que les francophones qui travaillent dans une entreprise puissent travailler dans leur langue. Pour nous, cela ne nécessite peut-être pas une modification au projet de loi tel quel, ou peut-être devrait-on donner une meilleure définition de ce que l'on veut dire par « forte présence francophone ».

Une chose est certaine : lorsqu'on a comparé devant le comité d'experts qui devait donner des informations à la ministre Joly sur la première version du projet de loi, on a souligné qu'il y avait énormément d'inquiétudes sur le fait qu'on allait créer une série de droits pour certains francophones qui habitent déjà dans des régions à prédominance francophone et qu'il n'y aurait pas de progression du français dans les entreprises fédérales ailleurs au pays. Cela dépendra vraiment de la façon dont on définira cette forte présence francophone. On pense que cette définition devrait se baser sur le même type de définition et le même type de catégorisation que pour les services français au sein des ministères fédéraux.

Par exemple, il y a un règlement dans la partie IV qui s'applique aux services au public qui stipule que, à partir de 2023, un bureau fédéral devra être désigné bilingue s'il y a une école située à moins de 25 kilomètres de ce bureau du gouvernement fédéral.

Donc, ce bureau devra offrir des services en français. On pense que c'est une désignation qui a du sens et qui se base sur l'endroit où habitent les populations. Cela ne veut pas nécessairement dire que, dans une grande ville comme Vancouver, comme le disait Mme Roy, on devra s'assurer que tous les bureaux d'une entreprise fédérale offrent des services en français ou permettent aux employés de travailler dans leur langue. Il y a sûrement suffisamment de francophones à Vancouver pour justifier une offre de services et accommoder des travailleurs qui voudraient travailler dans leur langue.

Senator Gagné: Ms. Roy, Mr. Dupuis, welcome to the committee once again.

Mr. Dupuis, you answered a question I had about the definition that should be given to regions with a strong francophone presence. In your opinion, who should be consulted to determine the regulations related to federally regulated private businesses?

Mr. Dupuis: I believe that francophone communities should be consulted, as well as all FCFA member associations that work in the field. The idea is to ensure that it becomes normal for Canadian citizens to ask for service in French, no matter where they live. Currently, our communities tend to say that French is used in minority institutions and in our organizations and that it is sometimes used when dealing with governments. However, very little French is spoken in the public space and in businesses such as banks or transportation companies, for example. There are no expectations, which is a shame, because it means that our language is not alive in the public space. That's where we are as citizens. If we want to pass French on to the next generation, we would like French to be seen and heard, and for there to be opportunities to work in this language throughout Canada.

French immersion programs, for example, are more popular than ever. However, we hear that after completing their education, young Canadians who have learned French have very few opportunities to speak the language, let alone work in it. Civil society should certainly be consulted, as should the employees who work in these businesses. One can think, among others, of the heads of these businesses and the trade unions. For us, it is important to give a voice to the communities and workers who do not currently enjoy this right and who, one day, I hope, will be able to aspire to work in their language in Canada.

Senator Gagné: Part 2 of the bill talks about the factors for defining the expression "region with a strong francophone presence." It says that when the government makes a regulation, the Governor in Council may take into account any factors that the Governor in Council considers appropriate, including the number of francophones in a region as a proportion of the region's total population, and the vitality and specificity of French linguistic minority communities. In your opinion, what does this statement mean?

Ms. Roy: In our opinion, the specificity of francophones should be aimed at francophones who live in a minority situation and, as my colleague just said, who have the right to live in French, to work in French, and to listen to and hear French in public places and spaces. In my opinion, that is what having access to services in French should mean. It means being able to

La sénatrice Gagné : Madame Roy, monsieur Dupuis, bienvenue au comité encore une fois.

Monsieur Dupuis, vous avez répondu à une question que je me posais sur la définition qu'il faudrait donner aux régions à forte présence francophone. À votre avis, qui devrait être consulté pour fixer la réglementation liée aux entreprises privées de compétence fédérale?

M. Dupuis : Je crois que les communautés francophones devraient être consultées, de même que toutes les associations membres de la FCFA qui œuvrent sur le terrain. L'idée est de s'assurer que, pour les citoyens canadiens, peu importe où ils habitent, il devient normal de demander un service en français. Présentement, nos communautés ont tendance à dire que le français se vit dans les établissements de la minorité et dans nos organisations et qu'il se vit parfois lorsqu'on fait affaire avec les gouvernements. Toutefois, le français se vit très peu dans l'espace public et très peu lorsqu'on va dans un commerce comme une banque ou une entreprise de transport, par exemple. Il n'y a pas d'attente et c'est bien dommage, parce que cela fait en sorte que notre langue ne vit pas dans l'espace public. Pour les citoyens, on en est là. Si on veut léguer le français à la prochaine génération, on aimerait que le français se voie et s'entende, et qu'il y ait aussi des occasions de travailler dans cette langue partout au Canada.

Les programmes d'immersion française, par exemple, sont plus populaires que jamais. Toutefois, on entend dire que, après avoir terminé leurs études, les jeunes Canadiens qui ont appris le français ont très peu d'occasions de parler cette langue et encore moins de travailler dans cette langue. La société civile devrait certainement être consultée, tout comme les employés qui travaillent au sein de ces entreprises. On peut penser, entre autres, aux chefs de ces entreprises et aux syndicats. Pour nous, il est important de donner la voix aux communautés et aux travailleurs qui ne jouissent pas présentement de ce droit et qui, un jour, je l'espère, pourront aspirer à travailler dans leur langue dans ce pays.

La sénatrice Gagné : À la partie 2 du projet de loi, on parle des critères visant à définir l'expression « région à forte présence francophone ». On indique que, lorsque le gouvernement prend un règlement, le gouverneur en conseil peut tenir compte de tout critère qu'il estime approprié, notamment le nombre de francophones dans une région par rapport à la population totale de la région, ainsi que l'épanouissement et la spécificité des minorités francophones. À votre avis, que veut dire cet énoncé?

Mme Roy : Selon nous, la spécificité des francophones devrait viser les francophones qui vivent justement en situation minoritaire et, comme mon collègue vient de le dire, qui ont le droit de vivre en français, de travailler en français, d'écouter et d'entendre du français dans les lieux publics et les espaces publics. Selon moi, c'est ce que devrait signifier le fait d'avoir

work in one's language throughout Canada, not just in certain regions.

Senator Miville-Dechêne: Welcome to you two, whom I know. I had the opportunity to discuss with you the amendments you are proposing. I therefore understand your request.

However, I want to bring you back to a slightly different subject, which is the many amendments that the Government of Quebec would like to make to this bill. I would like to hear your views on the spirit of these amendments. After all, you represent francophones who do not live in Quebec. In the amendments, the Charter of the French Language comes up very often. It is mentioned many times. The preamble also recognizes that the existence of a francophone majority in a Quebec where the future of French is assured is a legitimate objective and a fundamental premise of the federal official languages regime. The Quebec government seems to be trying to put forward several elements to change this legislation. I would like to know how you react to this fact, because their vision will undoubtedly have an impact on your place in this legislation.

Ms. Roy: Yes. I'm going to speak to the elements that might affect the francophone and Acadian communities outside Quebec and leave it to Quebecers and witnesses from Quebec to answer your question about what specifically affects Quebec.

For us, it is important that communities and people living outside Quebec be heard and be able to live and thrive in French. We did not go into depth in our analysis of the amendments. We are in the process of doing so, since we have only just received them. We have concentrated our energy on working on the wording of the amendments that we would like to see made to Part 1 of Bill C-13. For us, these are the important amendments.

With the amendments that Quebec is proposing, we would be satisfied if we could get what we are recommending in our six amendments. Where things may be more difficult is if we play one off against the other in terms of the results that must be achieved.

As mentioned, what is important for us are the six amendments. We want a central body or agency to be responsible for the implementation of the legislation and for language rights to be included in the language provisions. We do not care whether they are French language provisions or simply language provisions. Above all, the final result must reflect what we recommend and want to see in these amendments.

Alain, would you like to elaborate?

accès à des services en français. C'est pouvoir travailler dans sa langue un peu partout au Canada, et pas juste dans certaines régions.

La sénatrice Miville-Dechêne : Bienvenue à vous deux, que je connais. J'ai eu la chance de discuter avec vous des amendements que vous proposez. Je comprends donc votre requête.

Je veux toutefois vous ramener à un sujet un peu différent, qui est celui des nombreux amendements que le gouvernement du Québec aimerait apporter à ce projet de loi. J'aimerais vous entendre sur l'esprit de ces amendements. Après tout, vous représentez les francophones qui ne vivent pas au Québec. Or, dans les amendements, la Charte de la langue française revient très souvent. On la mentionne à de nombreuses reprises. Dans le préambule, on dit également reconnaître que l'existence d'un foyer francophone majoritaire dans un Québec où l'avenir du français est assuré est un objectif légitime et une prémisses fondamentale du régime fédéral des langues officielles. Le gouvernement du Québec semble tenté de faire valoir plusieurs éléments pour changer cette loi. J'aimerais savoir comment vous réagissez face à ce fait, car leur vision aura sans doute un impact sur la place que vous occupez dans cette loi.

Mme Roy : Effectivement. Je vais répondre sur ce qui pourrait toucher les communautés francophones et acadienne à l'extérieur du Québec et laisser aux Québécois et aux témoins du Québec répondre à votre question pour ce qui touche spécifiquement le Québec.

Pour nous, il est important que les communautés et les gens qui vivent à l'extérieur du Québec soient entendus et puissent vivre et s'épanouir en français. Nous n'avons pas poussé en profondeur nos analyses par rapport aux amendements. C'est ce que nous sommes en train de faire, étant donné que nous venons tout juste de les recevoir. Nous avons concentré notre énergie à travailler sur le libellé des amendements que l'on souhaite voir apporter à la partie 1 du projet de loi C-13. Pour nous, ce sont ces amendements qui sont importants.

Avec les amendements que propose le Québec, si nous pouvions obtenir ce que nous recommandons dans nos six amendements, cela nous conviendrait. Là où les choses risquent d'être plus délicates, c'est si l'on joue l'un contre l'autre pour ce qui est des résultats qu'il faut atteindre.

Ce qui est important pour nous, comme on l'a mentionné, ce sont les six amendements. Nous voulons qu'un organisme central ou une agence soit responsable de la mise en œuvre de la loi et que des droits linguistiques soient inclus dans les dispositions linguistiques. Qu'il s'agisse de dispositions linguistiques francophones ou tout simplement de dispositions linguistiques nous est égal. Il faut surtout que le résultat final reflète ce que nous recommandons et voulons voir dans ces amendements.

Alain, voudrais-tu apporter des précisions?

Mr. Dupuis: I will not comment on all of the Quebec government's proposals. However, some elements require the provinces and territories to have a say in the regulations that could be made under the Official Languages Act. I am talking about regulations that affect the positive measures in Part VII, regulations that relate to the subject you are studying today, the application of a policy on francophone immigration and the review of the act.

We are concerned about some of the elements proposed by the Government of Quebec. We would not want all the provinces to have a say in all the regulations that flow from a federal legislation. We know that the federal government has obligations to francophone minorities. We think it is normal for things to be done in cooperation with the provinces and territories. However, we do not agree that these regulations should be made with conditions that come from the provinces and territories. In some jurisdictions, it is more difficult to obtain services in our language. Very often, the federal government is the only level of government that supports our communities in their social, cultural and economic development.

Senator Bellemare: Thank you for being with us. I am new to the committee and I am filling in for a member who is absent. I therefore do not have the same knowledge of these issues as the colleagues who have already asked you questions.

My question concerns the means of achieving the objectives. Part 2, which we have studied today, talks about ensuring the right to work in French and to be supervised in French. Have you thought about the means that could be taken in parallel with the adoption of a law that grants these rights? Things don't happen in the blink of an eye. The right to work in French, even in a predominantly French-speaking environment, depends on how one defines it.

If we want these rights to extend everywhere, we also have to think about the means we can use to ensure that the rights we grant can be implemented without creating conflict. Have you thought about this? I would like to hear what you have to say.

Ms. Roy: Thank you, senator. Yes, indeed, that is why we proposed a step-by-step approach. We wanted to remain pragmatic and we were aware of the costs and everything that is required to implement services of this kind. That is why we thought that the first level could deal with the obligation to offer automated services in French in all federally chartered private businesses. These are models that already exist, so they are not very expensive to implement. So, for the first level, we could have the right to work in French in federally chartered private businesses in Quebec and New Brunswick. That already exists. It wasn't too expensive for the first level.

M. Dupuis : Je ne commenterai pas l'ensemble des propositions du gouvernement du Québec. Toutefois, certains éléments nécessitent un droit de regard des provinces et des territoires sur les règlements qui pourraient être pris en vertu de la Loi sur les langues officielles. Je parle de règlements qui touchent les mesures positives dans la partie VII, des règlements qui touchent le sujet que vous étudiez aujourd'hui, l'application d'une politique en matière d'immigration francophone et la révision de la loi.

Certains de ces éléments proposés par le gouvernement du Québec nous inquiètent. On ne voudrait pas que l'ensemble des provinces aient un droit de regard sur l'ensemble des règlements qui découlent d'une loi fédérale. Nous savons que le gouvernement fédéral a des obligations envers les minorités francophones. Nous trouvons normal que les choses se fassent en collaboration avec les provinces et les territoires. Toutefois, nous ne sommes pas d'accord que ces règlements soient pris avec des conditions issues des provinces et des territoires. Dans certaines juridictions, on a plus de difficulté à obtenir des services dans notre langue. Bien souvent, le fédéral est le seul ordre de gouvernement qui appuie nos communautés dans leur développement social, culturel et économique.

La sénatrice Bellemare : Merci d'être avec nous. Je suis nouvelle au comité et je remplace un membre qui est absent. Je n'ai donc pas la même connaissance de ces dossiers que les collègues qui vous ont déjà posé des questions.

Ma question concerne les moyens d'atteindre les objectifs. Dans la partie 2, que nous avons étudiée aujourd'hui, il est question d'assurer le droit de travailler en français et d'être supervisé en français. Avez-vous réfléchi aux moyens qui pourraient être pris parallèlement à l'adoption d'une loi qui accorde ces droits? Les choses ne se font pas en un clin d'œil. Le droit de travailler en français dans un milieu même majoritairement francophone dépend de la façon dont on le définit.

Si on veut que ces droits s'étendent partout, il faut également réfléchir aux moyens que l'on peut déployer pour assurer en même temps que les droits que l'on accorde puissent se matérialiser, et ce, sans créer de conflit. Avez-vous réfléchi à ce sujet? J'aimerais vous entendre.

Mme Roy : Merci, madame la sénatrice. Oui, effectivement, c'est pour cette raison que nous avons proposé une approche par étape. On voulait demeurer pragmatique et on était conscient des coûts et de tout ce qu'il faut pour mettre en œuvre des services de ce genre. C'est la raison pour laquelle on a pensé que le premier niveau pouvait traiter de l'obligation d'offrir des services automatisés en français dans l'ensemble des entreprises privées à charte fédérale. Ce sont des modèles qui existent déjà, et ce n'est donc pas très coûteux à mettre en place. Donc, pour le premier niveau, on pourrait avoir le droit de travailler en français dans les entreprises privées à charte fédérale au Québec et au

For the second level, three years after the adoption of the modernized Official Languages Act, we could deal with the obligation to offer services in French in person in regions with designated bilingual federal offices, according to the regulatory criteria in Part IV of the act. These are elements that already exist, but we want to improve them.

Senator Bellemare: These are public businesses; they are not private businesses.

Ms. Roy: No, but there is a model that exists for departments and businesses. There would be an extension of the right to work in French in private businesses with a bilingual charter where federal employees can already work in French, in accordance with Part V of the act, that is, Northern Ontario, Eastern Ontario and the federal capital. We had already thought about this model in stages, which gave us time to implement the different levels of services.

For the third level, it is six years after the adoption of the legislation.

Senator Bellemare: In other words, you are saying, “Let us have a step-by-step plan and let individuals, organizations and businesses choose the means,” without thinking about more specific means of providing training and developing language skills, because that involves all that as well. The idea is to have a step-by-step plan to ensure this right.

Mr. Dupuis: I think it is clear that we are developing something new. The federal government will have to develop a series of tools, promising practices and perhaps a centre of excellence for French in federal undertakings and in areas where French is a minority language.

We cannot simply say that there are new obligations and that the federal government is not involved in the implementation, training and availability of resources to develop support tools. The federal government could very well become a leader and support the private sector in implementing French-language workplaces and services.

Senator Bellemare: I understand better.

Senator Loffreda: Thank you to Ms. Roy and Mr. Dupuis for being with us this evening. Do you see a danger in the treatment of linguistic minorities across the country caused by Bill 96, which gives the linguistic minority in Quebec the impression that its rights are being greatly reduced?

Nouveau-Brunswick. Cela existe déjà. Ce n'était pas trop coûteux pour un premier niveau.

Pour le deuxième niveau, trois ans après l'adoption de la Loi sur les langues officielles modernisée, on pourrait traiter de l'obligation d'offrir des services en français en personne dans les régions qui comptent des bureaux fédéraux désignés bilingues, selon les critères de règlement de la partie IV de la loi. Ce sont des éléments qui existent déjà, mais on veut les bonifier.

La sénatrice Bellemare : Ce sont des entreprises publiques; ce ne sont pas des entreprises privées.

Mme Roy : Non, mais il y a un modèle qui existe pour les ministères et les entreprises. Il y aurait un élargissement du droit de travailler en français dans les entreprises privées à charte bilingue où les employés fédéraux peuvent déjà travailler en français, conformément à la partie V de la loi, donc le Nord de l'Ontario, l'Est de l'Ontario et la capitale fédérale. On avait déjà réfléchi à ce modèle par étape, qui donnait le temps de mettre en œuvre les différents niveaux de services.

Pour le troisième niveau, c'est six ans après l'adoption de la loi.

La sénatrice Bellemare : En d'autres mots, vous dites : « Ayons un plan par étape et laissons aux individus, aux organisations et aux entreprises le choix des moyens », sans réfléchir à des moyens plus spécifiques pour donner de la formation et développer des compétences linguistiques, parce que ça implique tout cela aussi. L'idée, c'est d'avoir un plan par étape pour assurer ce droit.

M. Dupuis : Je pense qu'il est clair qu'on est en train de développer quelque chose de nouveau. Il faudra que le fédéral développe une série d'outils, de pratiques prometteuses et peut-être un centre d'excellence pour le français dans les entreprises fédérales et dans les zones où le français est une langue minoritaire.

On ne peut pas juste dire qu'il y a de nouvelles obligations et que le fédéral ne s'implique pas dans la mise en œuvre, la formation et la disponibilité des ressources pour développer des outils d'accompagnement. Le fédéral pourrait très bien devenir un leader et soutenir le secteur privé dans la mise en œuvre de milieux de travail et de services en français.

La sénatrice Bellemare : Je comprends mieux.

Le sénateur Loffreda : Merci à Mme Roy et à M. Dupuis d'être avec nous ce soir. Voyez-vous un danger dans le traitement des minorités linguistiques, partout au pays, causé par le projet de loi n° 96, qui fait en sorte que la minorité linguistique du Québec a l'impression que ses droits sont fortement réduits?

Should Bill C-13, which we are studying, apply uniformly to francophone minority communities and to anglophone communities in Quebec? If not, why not?

Ms. Roy: Thank you for the question, senator. Obviously, our mandate requires us to answer questions specifically related to francophone and Acadian communities outside Quebec. When it comes to anglophones or francophones in Quebec, we prefer to let them answer the questions that specifically concern Quebec.

Through Bill 96, we are saying that we want closer ties, and we also want all departments to think about how decisions can affect francophone and Acadian communities outside Quebec. This is new in Bill 96. These are important elements for us.

The preamble talks about closer ties with our communities, which seems desirable for French to develop and have good vitality. As far as questions about everything that will be done in Quebec are concerned, I prefer letting witnesses from Quebec answer.

Senator Loffreda: I would like your opinion. Do you see a danger to minorities across Canada because of Bill 96, or do you think it will have no effect?

Ms. Roy: We appeared on Bill 96, and there are certain aspects of the bill that concern us. I'll let Alain continue because I'm going to lose my voice.

Mr. Dupuis: Generally speaking, it is certainly important to us that the provinces and territories are committed to supporting their francophone minority. The use of the notwithstanding clause by the provinces and territories concerns us, because we have rights guaranteed by the Canadian Charter of Rights and Freedoms. The more this notwithstanding clause is used, the more we see an erosion of the rights not only of linguistic minorities, but of other minority groups in the country. Of course, we stand in solidarity with all minority groups with respect to these fundamental rights.

To achieve substantive equality, must we sometimes do more for French? Yes. French outside Quebec is not sufficiently treated as an official language. It is treated as a minority language among others. Clearly, there is a lot of work to be done to ensure that French-speaking minorities can live in French on a daily basis, and to do that, we sometimes need to do more for French in Canada.

Le projet de loi C-13, que nous étudions, devrait-il s'appliquer de manière uniforme aux communautés francophones en situation minoritaire et aux communautés anglophones du Québec? Sinon, pourquoi?

Mme Roy : Merci pour la question, monsieur le sénateur. Évidemment, notre mandat nous force à vous répondre pour ce qui touche spécifiquement les communautés francophones et acadienne à l'extérieur du Québec. Pour ce qui est des anglophones ou des francophones du Québec, on préfère les laisser répondre aux questions qui touchent spécifiquement le Québec.

Au moyen du projet de loi n° 96, on dit qu'on souhaite un plus grand rapprochement et on souhaite aussi que, lorsque des décisions sont prises, l'ensemble des ministères aient le réflexe de penser à comment cela peut affecter les communautés francophones et acadienne à l'extérieur du Québec. C'est nouveau dans le projet de loi n° 96. Pour nous, ce sont des éléments qui sont importants.

Dans le préambule, on parle d'un plus grand rapprochement avec nos communautés, ce qui semble souhaitable pour que le français se développe et a une bonne vitalité. Pour les questions qui touchent tout ce qui va se faire au Québec, j'aime mieux laisser répondre des témoins qui viennent du Québec.

Le sénateur Loffreda : J'aimerais avoir votre opinion. Sentez-vous un danger pour les minorités partout au Canada à cause du projet de loi n° 96, ou pensez-vous qu'il n'aura pas d'effet?

Mme Roy : Nous avons comparu au sujet du projet de loi n° 96 et justement, il y a certains éléments de la loi qui nous préoccupent. Je vais laisser Alain, poursuivre parce que je vais perdre ma voix.

M. Dupuis : En général, c'est sûr que c'est important pour nous que les provinces et territoires soient engagés à appuyer leur minorité francophone. L'utilisation de la clause dérogatoire par les provinces et les territoires nous préoccupe, parce que nous avons des droits garantis par la Charte canadienne des droits et libertés. Plus on utilise cette clause dérogatoire, plus on voit un effritement non seulement des droits des minorités linguistiques, mais d'autres groupes minoritaires au pays. Bien sûr, nous sommes solidaires avec l'ensemble des groupes minoritaires pour ce qui est de ces droits fondamentaux.

Pour atteindre l'égalité réelle, faut-il parfois en faire plus pour le français? Oui. Le français à l'extérieur du Québec n'est pas suffisamment traité comme une langue officielle. Il est traité comme une langue minoritaire parmi d'autres. C'est clair qu'il y a beaucoup de travail à faire pour s'assurer que les minorités francophones puissent vivre en français au quotidien et pour cela, il faut parfois en faire plus pour le français au Canada.

Senator Dagenais: Thank you to our two witnesses, whom I saw not so long ago. My question is financial. Can you tell us the level of concern that exists in businesses in your region about the new obligations, and do you find that the bill offers sufficient financial guarantees to help businesses implement the new obligations that will result from the adoption of Bill C-13?

Mr. Dupuis: We haven't heard much about federal enterprises in our regions. Surely there would be costs to implement these new obligations. Should the federal government support businesses in this transition? I think it would be normal for it to do so.

Senator Dagenais: Do you feel that the definition in the bill that speaks of "regions with a strong francophone presence" is clear enough to protect small francophone communities?

As for businesses, will they be able to manage all of this in light of the content of the bill under consideration, which, I remind you, has not yet been adopted? In your opinion, is the definition of "strong francophone presence" clear enough?

Mr. Dupuis: I think the bill is not very clear on what a region with a strong francophone presence is. The government did not necessarily want to define this notion. When we appeared before the expert committee in April 2021, we would have liked the committee's recommendations to be made public before the bill was tabled.

We are not aware of what the expert committee studied, but they made recommendations to Minister Joly as to what this might mean. I assume that after the legislation is passed there will be another process of regulation of the new measures and we will be called to testify and make representations in relation to all of this.

There is certainly some concern within the francophone and Acadian communities; a francophone who lives in a region where French is doing well will have the right to work in French and receive services, while francophones who live elsewhere in the country will have different rights. This is a source of concern, which is why we are proposing a less territorial model that could be applied wherever there are sufficient francophone populations. This is precisely the model used to designate bilingual federal offices.

There are bilingual federal offices in areas like Alberta and British Columbia, because there is a significant mass of francophones in some cities. So why not rely on an interesting model that ensures more equitable access to services and, above

Le sénateur Dagenais : Merci à nos deux témoins, que j'ai vus il n'y a pas si longtemps. Ma question est d'ordre financier. Pouvez-vous nous dire le degré d'inquiétude qui existe dans les entreprises de votre région face aux nouvelles obligations, et trouvez-vous que le projet de loi offre des garanties financières suffisantes pour aider les entreprises à mettre en place les nouvelles obligations qui découleront de l'adoption du projet de loi C-13?

M. Dupuis : On n'a pas beaucoup entendu parler des entreprises fédérales dans nos régions. C'est sûr qu'il y aurait des coûts pour mettre en place ces nouvelles obligations. Le gouvernement fédéral devrait-il appuyer les entreprises dans cette transition? Je pense que ce serait normal qu'il le fasse.

Le sénateur Dagenais : Est-ce que vous estimez que la définition dans le projet de loi qui parle de « régions à forte présence francophone » est assez claire pour protéger les petites communautés francophones?

Quant aux entreprises, seront-elles en mesure de gérer tout cela à la lumière du contenu du projet de loi à l'étude, qui, je vous rappelle, n'est pas encore adopté? Selon vous, est-ce que la définition de « forte présence francophone » est suffisamment claire?

M. Dupuis : Je pense que le projet de loi n'est pas très clair sur ce qu'est une région à forte présence francophone. Le gouvernement n'a pas nécessairement voulu définir cette notion. Lorsque nous avons comparu devant le comité d'experts en avril 2021, nous aurions souhaité que les recommandations de ce comité soient rendues publiques avant le dépôt du projet de loi.

Nous ne sommes pas au courant de ce qu'a étudié le comité d'experts, mais il a formulé des recommandations à la ministre Joly quant à ce que cela pourrait vouloir dire. Je présume qu'après l'adoption de la loi il y aura un autre processus de règlement d'application des nouvelles mesures et que nous serons appelés à témoigner et à faire valoir nos observations par rapport à tout cela.

Chose certaine, il y a une certaine inquiétude au sein des communautés francophones et acadienne; un francophone qui habite dans une région où le français se porte bien aura le droit de travailler en français et de recevoir des services, alors que les francophones qui habitent ailleurs au pays auront des droits différents. C'est une source d'inquiétude et c'est la raison pour laquelle nous proposons un modèle moins territorial qui pourrait s'appliquer partout où il y a des populations francophones suffisantes. C'est justement le modèle utilisé pour désigner les bureaux fédéraux bilingues.

Il y a des bureaux fédéraux bilingues dans des régions comme l'Alberta et la Colombie-Britannique, parce qu'il y a une masse importante de francophones dans certaines villes. Donc, pourquoi ne pas se fier à un modèle intéressant qui permet

all, the right to work in the language of one's choice elsewhere in the country? This would be a real gain for French. The only way to ensure that French is a normal language is to be able to speak it everywhere in the country, not just in areas where it is already widely spoken.

Senator Dagenais: I know you do not want to comment too much on Bill 96, despite the fact that you have read it. Is the language legislation in Quebec any clearer than Bill C-13, which we are considering?

Mr. Dupuis: Unfortunately, we did not study the two bills side by side to see which plan was more generous. However, we have heard Minister Petitpas Taylor say that the obligations in her bill are very similar to those in Bill 96. Let governments and lawyers debate what is clearer. For the moment, we have unfortunately not done this analysis.

Senator Dagenais: Thank you very much.

Senator Clement: Have you taken note of the cost analysis of Bill C-13 that was prepared by the Office of the Parliamentary Budget Officer? Also, I'd like to ask Mr. Dupuis to expand on his comment about centres of excellence or the kind of investment the federal government should be making. If we move forward with Bill C-13, what kind of investment will be required to make this bill a success?

Mr. Dupuis: We have read the report you refer to on the associated costs. It is no surprise to us that there will be additional costs associated with the implementation of a series of new rights within private companies. It is clear that there will be a need for new regulations and that these will have to be monitored. If there are rights, it is that citizens will be able to complain to the Commissioner of Official Languages. The commissioner will have to investigate and a compliance mechanism will be developed.

For us, these costs are normal. If we want to make gains and advance the French language in the private sector, it is logical that costs are indicated in this report. What we find reassuring in the report is that the other measures in Bill C-13 do not seem to be perceived as exaggerated or as huge costs for the federal government. It is really a continuation of what the federal government is already doing for official languages.

With respect to your second question, do you want me to say a little more? I believe that the federal government plays a role in supporting businesses. You can't put in place a compliance structure and new rights without there being real resources to

d'assurer un accès plus équitable à des services et, surtout, un droit de travailler dans la langue de son choix ailleurs au pays? Ce serait vraiment un gain pour le français. La seule façon d'arriver à faire en sorte que le français soit une langue normale, c'est de pouvoir la parler partout au pays, pas seulement dans des zones où on la parle déjà beaucoup.

Le sénateur Dagenais : Je sais que vous ne voulez pas trop commenter le projet de loi n° 96, malgré le fait que vous en ayez pris connaissance. Est-ce que la loi sur la langue au Québec est plus claire que le projet de loi C-13 que nous étudions?

M. Dupuis : Malheureusement, nous n'avons pas étudié les deux projets de loi côte à côte pour voir quel régime était le plus généreux. Cependant, nous avons entendu la ministre Petitpas Taylor dire que les obligations contenues dans son projet de loi ressemblent beaucoup à celles que contient le projet de loi n° 96. Laissons les gouvernements et les juristes débattre de ce qui est plus clair. Pour le moment, nous n'avons malheureusement pas fait cette analyse.

Le sénateur Dagenais : Merci beaucoup.

La sénatrice Clement : Est-ce que vous avez pris note de l'analyse des coûts du projet de loi C-13 qui a été préparée par le Bureau du directeur parlementaire du budget? De plus, j'aimerais demander à M. Dupuis d'en dire un peu plus sur son commentaire concernant les centres d'excellence ou le genre d'investissement que le gouvernement fédéral devrait mettre en place. Si nous allons de l'avant avec le projet de loi C-13, quel type d'investissement sera nécessaire pour que ce projet de loi soit un succès?

M. Dupuis : Nous avons pris connaissance du rapport auquel vous faites référence sur les coûts associés. Ce n'est pas une surprise pour nous d'apprendre qu'il y aura des coûts supplémentaires associés à l'implantation d'une série de nouveaux droits au sein des entreprises privées. Il est évident qu'il faudra de nouveaux règlements et qu'il faudra suivre leur évolution. S'il y a des droits, c'est que les citoyens pourront se plaindre au commissaire aux langues officielles. Le commissaire devra faire enquête et un mécanisme de conformité sera développé.

Pour nous, ces coûts sont normaux. Si nous voulons faire des gains et faire progresser le français dans le secteur privé, il est logique que des coûts soient indiqués dans ce rapport. Ce que nous trouvons rassurant dans le rapport, c'est que les autres mesures du projet de loi C-13 ne semblent pas perçues comme exagérées ou comme des coûts faramineux pour l'État fédéral. C'est vraiment une continuité avec ce que le gouvernement fédéral fait déjà pour les langues officielles.

Quant à votre deuxième question, voulez-vous que j'en dise un peu plus? Je crois que le fédéral joue un rôle d'accompagnement des entreprises. On ne peut pas mettre en place une structure de conformité et de nouveaux droits sans qu'il y ait véritablement

develop better practices. It took 50 years for the federal government to implement official bilingualism, and still, when you read the commissioner's reports, you see that there are shortcomings, despite all the resources that have been put in place for language teaching and compliance.

In short, it is clear that we are moving forward with a new stage in the development and promotion of French in this country, and this will require tools and consistent support from the federal government.

I don't have any particular idea about a centre of excellence, but I think we will have to think about it and especially develop tools if we want these rights to be real and not just have to complain. We must not put everything on the citizens who have rights and who have to file complaints, only to see that in the end, there are no resources to ensure that these rights can be exercised in practice.

Senator Clement: Thank you, Mr. Dupuis.

The Chair: Thank you for your answer. I too will ask a question, and given the time we have left, I will give the last question to the deputy chair, Senator Poirier.

I thank you for your clear answers. I have understood that you do not want to intervene in the jurisdiction of Quebec. However, my question relates to your model. If your model is based on the one in effect in federal institutions, does that mean that in Quebec, employees of private companies under federal jurisdiction should be required to provide services in English or to work in English in certain regions, as is the case in certain federal institutions in Quebec?

Do you understand the meaning of my question? Should there be an equal equation within private companies that are located in Quebec versus those outside of Quebec?

Ms. Roy: Thank you, senator. It is clear that we are truly concerned about advancing French. We have put forward our model, especially for our francophone and Acadian communities. I will let Alain continue.

Mr. Dupuis: I still think that it is up to the stakeholders in Quebec to decide on this. It is clear that in Quebec there is strong public pressure for greater respect for French within federal companies in Quebec. I find it hard to see how anyone would want to go against that. For us, it is clear that we need a model that will advance French towards real equality.

des ressources pour développer de meilleures pratiques. Il a fallu 50 ans pour que l'État fédéral mette en place un bilinguisme officiel, et encore, en lisant les rapports du commissaire, on constate qu'il y a des manquements, malgré toutes les ressources qui ont été mises en place pour l'enseignement des langues et la conformité.

Bref, il est évident que nous allons de l'avant avec une nouvelle étape du développement et de la promotion du français au pays, et cela exigera des outils et un accompagnement conséquent de la part du gouvernement fédéral.

Je n'ai pas d'idée particulière par rapport à un centre d'excellence, mais je crois qu'il faudra y réfléchir et surtout développer des outils si nous voulons que ces droits soient réels et qu'on n'ait pas seulement à se plaindre. Il ne faut pas que tout repose sur les citoyens qui ont des droits et qui doivent déposer des plaintes et que, finalement, il n'y ait pas de ressources pour assurer que ces droits puissent être exercés dans les faits.

La sénatrice Clement : Merci, monsieur Dupuis.

Le président : Je vous remercie de votre réponse. Je vais poser une question à mon tour et, compte tenu du temps qu'il nous reste, j'accorderai la dernière question à la vice-présidente, la sénatrice Poirier.

Je vous remercie de vos réponses claires. J'ai bien compris que vous ne voulez pas intervenir dans le champ de compétence du Québec. Toutefois, ma question a trait à votre modèle. Si votre modèle se fonde sur celui qui est en vigueur dans les institutions fédérales, est-ce à dire qu'au Québec les employés d'entreprises privées de compétence fédérale devraient être tenus d'offrir des services en anglais ou de travailler en anglais dans certaines régions, comme c'est le cas dans certaines institutions fédérales au Québec?

Comprenez-vous le sens de ma question? Est-ce qu'il faudrait avoir une équation égale à l'intérieur des entreprises privées qui sont situées au Québec par rapport à celles qui sont à l'extérieur du Québec?

Mme Roy : Merci, monsieur le sénateur. Il est clair que nous sommes vraiment préoccupés par le fait de faire progresser le français. Nous avons mis de l'avant notre modèle surtout pour nos communautés francophones et acadienne. Je vais laisser Alain continuer.

M. Dupuis : Je pense encore qu'il incombe aux intervenants du Québec de se prononcer là-dessus. Il est clair qu'au Québec il y a une forte pression publique pour que le français soit davantage respecté au sein des entreprises fédérales en sol québécois. Je verrais mal que l'on souhaite aller à l'encontre de cela. Pour nous, il est clair qu'il faut un modèle qui fera progresser le français vers l'égalité réelle.

The Chair: I understand that your main concern is to advance French. I thank you for this answer. Senator Poirier, you have the last question.

Senator Poirier: My question relates to one of the proposed amendments, which is to have Treasury Board as the central enforcement agency. Like you, I am of the opinion that the Treasury Board should be the central enforcement agency.

Can you elaborate on why Treasury Board should be the central agency for the application of the Official Languages Act? And in your opinion, is the success of Bill C-13 highly dependent on having Treasury Board as the central agency for the implementation of the changes contained in the bill?

Ms. Roy: Thank you for the question, as this is very important for us. In terms of the implementation of the act, we suggested the Treasury Board, because they already manage parts of it. We recommend that they be responsible for the whole implementation of the act, the whole act.

This would ensure that we really have a central agency for implementation, coordination and accountability in relation to the law. For us, this is indeed a very important aspect of Bill C-13.

The Chair: Unfortunately, that is all the time we have, Senator Bellemare. I thank you. This shows your interest in our committee and the work we do. Unfortunately, I am trying to stay within the time we have for meetings.

Ms. Roy and Mr. Dupuis, I thank you very sincerely once again for your generosity and your answers to all kinds of questions. Thank you for the work you do for Canada's francophone and Acadian communities. Your contribution to this committee is very important.

Thank you to the senators who agreed to join us this evening. Your questions and comments have also contributed to our thinking. We look forward to the bill moving from the preliminary study stage to the bill stage. Thank you to the interpreters and our administrative staff. Have a good evening.

(The committee adjourned.)

Le président : Je comprends que votre principale préoccupation est de faire progresser le français. Je vous remercie de cette réponse. Madame la sénatrice Poirier, vous avez la dernière question.

La sénatrice Poirier : Ma question porte sur l'un des amendements proposés, qui est d'avoir le Conseil du Trésor comme agence centrale de l'application de la loi. Comme vous, je suis d'opinion que le Conseil du Trésor doit être l'agence centrale d'application de la loi.

Pouvez-vous nous en dire davantage sur la raison pour laquelle le Conseil du Trésor devrait être l'agence centrale pour l'application de la Loi sur les langues officielles? Et selon vous, est-ce que la réussite du projet de loi C-13 dépend grandement du fait d'avoir le Conseil du Trésor comme agence centrale pour l'application des changements contenus dans le projet de loi?

Mme Roy : Je vous remercie de la question, car c'est très important pour nous. Pour ce qui est de la mise en œuvre de la loi, nous avons suggéré le Conseil du Trésor, parce qu'il en gère déjà certaines parties. Nous recommandons qu'il soit responsable de l'ensemble de la mise en œuvre de la loi, de toute la loi.

Cela ferait en sorte que nous aurions véritablement une agence centrale pour la mise en œuvre, la coordination et la reddition de comptes par rapport à la loi. Pour nous, c'est effectivement un aspect très important du projet de loi C-13.

Le président : Malheureusement, c'est tout le temps que nous avons, sénatrice Bellemare. Je vous remercie. Cela montre votre intérêt pour notre comité et pour le travail que nous faisons. Malheureusement, j'essaie de respecter le temps qui nous est imparti pour les réunions.

Madame Roy et monsieur Dupuis, je vous remercie très sincèrement encore une fois de votre générosité et de vos réponses à des questions de toutes sortes. Merci pour le travail que vous faites pour les communautés francophones et acadienne du Canada. Votre contribution à ce comité est fort importante.

Merci aux sénateurs et aux sénatrices qui ont accepté de se joindre à nous ce soir. Vos questions et vos commentaires ont également contribué à notre réflexion. Nous attendons le projet de loi avec impatience, pour passer de l'étude préliminaire à l'étape de l'étude du projet de loi. Merci aux interprètes et à notre personnel administratif. Bonne fin de soirée à vous.

(La séance est levée.)